



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
20 janvier 2004
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

**Examen des rapports présentés par les États parties
en application de l'article 18 de la Convention
sur l'élimination de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

**Troisième, quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques
combinés des États parties**

Guyana**

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** Le rapport initial soumis par le Gouvernement guyanien a été publié sous la cote CEDAW/C/5/Add.63 et examiné par le Comité à sa treizième session. Le deuxième rapport périodique du Gouvernement guyanien a été publié sous la cote CEDAW/C/GUY/2 et examiné par le Comité à sa vingt-cinquième session. Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



Table des matières

	<i>Pages</i>
Liste des signes et acronymes.....	4
Introduction	5
Article 1 Définition de la discrimination	11
Article 2 Mesures de politique générale.....	12
a) Inscription du principe d'égalité dans la Constitution	12
b) Interdiction de la discrimination par la législation	12
c) Protection judiciaire des droits des femmes	13
d) Obligation des autorités et institutions publiques de se conformer au principe d'égalité.....	14
e) Mesures visant à éliminer toute discrimination institutionnelle.....	14
f) Mesures ayant pour but de modifier ou d'abolir toutes dispositions réglementaires ou toutes pratiques à caractère discriminatoire	14
g) Dispositions pénales	14
Article 3 Mesures visant à assurer la promotion de la femme	14
Article 4 Mesures spéciales provisoires ayant pour but d'accélérer l'instauration d'une égalité de fait entre les hommes et les femmes	19
Article 5 Stéréotypes et préjugés sexistes	20
a) Mesures visant à modifier les comportements inspirés par les préjugés ..	20
b) Promotion de la préparation à la vie familiale.....	22
Article 6 Prostitution	23
Article 7 Participation des femmes à la vie politique et publique	24
Article 8 Représentation	25
Article 9 Nationalité	25
Article 10 Éducation	26
Article 11 Emploi.....	30
Article 12 Santé	31
Article 13 Prestations économiques et sociales	36
Article 14 Les femmes rurales	36
Article 15 Égalité devant la loi	40
Article 16 Mariage et vie de famille	41
Appendice 1 Composition des comités directeurs et des conseils d'administration par entité et par sexe, 1998-2002	42
Appendice 2 Membres du Parlement par sexe, 1998-2002	42

Appendice 3	Répartition des hauts fonctionnaires par sexe, 1998-2002	43
Appendice 4	Composition des commissions de recours par sexe, 1998-2002.	43
Appendice 5	Emplois dans la fonction publique par catégorie professionnelle et par sexe (2001).	43
Appendice 6	Salariés de la fonction publique par sexe et par tranche de rémunération, 2001	44
Appendice 7	Représentation dans les collectivités territoriales et locales, 1998-2002.	45
Appendice 8	Collation de diplômes des enseignants formés au Cyril Potter College of Education (1998 et 2002)	46
Appendice 9	Indicateurs socioéconomiques – Guyana 1997-2001	47
Appendice 10	Women’s Leadership Institute – Statistiques sur la formation, 1998-2001	49
Appendice 11	Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale (Service d’aide sociale)	50
Appendice 12	Projet BID/IDCE de formation non traditionnelle : profil des diplômés	51
Appendice 13	Projet de formation professionnelle non traditionnelle pour les femmes Répartition des diplômées par cycle	51
Appendice 14	Statistiques de l’éducation, 1998-2000.	52
Appendice 15	Inscriptions et collation de diplômes à l’Université du Guyana, par sexe, 1998-2000.	52
Appendice 16	Institut national de technologie Enseignement technique – Inscriptions par sexe, 1998/1999	53
Appendice 17	Personnes employées par sexe et par secteur, 1998.	54
Appendice 18	Institut de développement de l’entreprise privée : Statistiques des prêts (1998-2000)	55
Appendice 19	New Building Society	56
Appendice 20	Directeurs et directrices d’école par sexe et par région, 2002	57

Liste des abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
BID	Banque interaméricaine de développement
CAFRA	Association antillaise pour la recherche et l'action féministes
CAREC	Centre d'épidémiologie des Caraïbes
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CARIWA	Association des femmes des Caraïbes
CEDAW	Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CPCE	Cyril Potter College of Education
DFID	Ministère du développement international
DRSP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FMI	Fonds monétaire international
FPAG	Association de planification familiale du Guyana
FPIA	Aide internationale à la planification familiale
GAWL	Association des femmes juristes du Guyana
GBET	Guyana Basic Education Trust
IEC	Information, éducation et communication
IICA	Institut interaméricain de coopération agricole
OEA-CIF	Organisation des États américains – Commission interaméricaine des femmes
OIT	Organisation internationale du travail
OPS/OMS	Organisation panaméricaine de la santé/ Organisation mondiale de la santé
PIB	Produit intérieur brut
PPTE	Pays pauvres très endettés
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

Introduction

Situation socioéconomique du Guyana entre 1998 et 2002

Situation géographique

Seul pays anglophone du continent sud-américain, le Guyana est situé entre 1° et 6° de latitude N et sur le 59° de longitude O. Il fait partie du bassin amazonien et possède l'une des dernières forêts tropicales abritant encore un grand nombre d'espèces végétales et animales en voie de disparition.

Climat

Le Guyana a un climat tropical chaud et humide adapté à la culture commerciale des plantes tropicales. Les températures moyennes s'échelonnent entre 24,3 °C et 30,1 °C, la pluviométrie mensuelle est supérieure à 2 006 millimètres et l'humidité relative annuelle est comprise entre 71 % minimum et 81 % maximum.

Pays limitrophes du Guyana

Le Guyana continue d'entretenir des relations bilatérales cordiales avec ses voisins dans le cadre de mécanismes reconnus. Dans le cadre des missions de bons offices de l'Organisation des Nations Unies, le Guyana et le Venezuela s'efforcent toujours de régler le différend né de l'affirmation du Venezuela selon laquelle la sentence arbitrale de 1899, qui fixe la frontière internationalement reconnue entre le Guyana et le Venezuela, est nulle et non avenue. Le Guyana poursuit ses négociations bilatérales avec le Suriname pour parvenir à un accord sur la délimitation de la frontière entre les deux pays. Le Brésil, au sud-ouest du pays, n'a aucune revendication territoriale. Une route est en construction entre le Brésil et Linden, dans la région 10 du Guyana, afin de faciliter le transport des marchandises vers les marchés des Caraïbes et d'autres pays.

Ressources

Le Guyana a une superficie d'environ 216 000 kilomètres carrés, il est richement doté en ressources naturelles économiquement rentables, telles que de vastes étendues fertiles, une vaste forêt primaire, d'importantes ressources minières aquacoles et des espèces et habitats naturels menacés. L'agriculture se concentre essentiellement sur la plaine côtière alluviale qui est située à quelque 4,5 mètres au-dessous du niveau de la mer. La zone côtière abrite 90 % de la population. À l'intérieur du pays, la densité de la population est très faible; il s'agit surtout d'ethnies amérindiennes.

La zone côtière est menacée de submersion à cause des marées et du réchauffement de la planète. Afin de protéger cette région des inondations, le Gouvernement a beaucoup investi dans la construction et l'entretien de digues, écluses, canaux et systèmes de drainage et d'irrigation. Les habitants de l'arrière-pays connaissent les inondations, la sécheresse, les incendies de forêt et souffrent en permanence d'infections transmises par les insectes et de maladies d'origine hydrique.

Population

Le Guyana a une population pluriethnique de 777 125 habitants selon les dernières statistiques disponibles (2001), dont 382 889 de sexe masculin (49 %) et 394 236 de sexe féminin (51 %). Au cours de la période considérée, la population a connu un taux d'accroissement inférieur à 1 % par an. Le solde migratoire se situait aux environs de 11 pour 1 000 malgré un taux brut de natalité de 23 pour 1 000 et un taux brut de mortalité de 7 pour 1 000. Le Guyana reste donc un pays sous-peuplé.

Population active

Selon l'enquête sur la population active réalisée en 1998, le taux d'activité était de 88 % pour les hommes et de 55 % pour les femmes. La pauvreté touche davantage les femmes que les hommes, notamment les femmes chef de famille. La faible représentation des femmes dans la population active contribue semble-t-il à la forte incidence de la pauvreté. En outre beaucoup de femmes travaillent sans rémunération dans les entreprises agricoles et familiales.

Pauvreté

Alors qu'en 1999 l'enquête sur le revenu et les dépenses des ménages indiquait un recul sensible de la pauvreté depuis 1993, le taux élevé de pauvreté du Guyana demeure inacceptable. L'enquête a révélé que 36,4 % de la population vivait dans la misère et 19,1 % dans une situation de pauvreté grave. Le taux de pauvreté le plus élevé est enregistré dans les zones reculées des régions 1, 7, 8 et 9. Sur la côte, la pauvreté est plus fréquente dans les zones rurales des régions 2, 3, 4, 5 et 6.

Le programme de redressement économique, la Stratégie de développement national et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et d'autres mesures ont été élaborés pour améliorer les indicateurs macroéconomiques dans l'optique budgétaire mais ne sont pas parvenus à éradiquer la pauvreté. Des entités telles que le Programme palliatif d'assistance sociale, le Fonds d'affectation spéciale pour les besoins essentiels et le Programme de lutte contre la pauvreté du Gouvernement guyanien mis en oeuvre par le Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale ont été créées pour venir en aide aux femmes et aux enfants pauvres. Une attention particulière a été accordée aux veuves dont le mari s'est suicidé, aux femmes abandonnées et aux enfants qui ont perdu leurs parents du fait du sida. Les ministères de l'éducation, du logement et de la santé ont également mis en place des programmes visant à réduire les problèmes liés à la pauvreté qui touchent majoritairement les femmes, notamment dans leur rôle de dispensatrices de soins aux enfants.

Les fonds d'assistance sociale du Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale viennent en aide aux femmes et à leur famille dans toutes les régions administratives. En coopération avec le Ministère de l'éducation, le Ministère du travail a fourni en 2002 des uniformes scolaires évalués à 31 millions de dollars, à des enfants que leurs parents ne pouvaient, faute d'uniforme, envoyer à l'école. De même, le Gouvernement a octroyé des moyens supplémentaires pour renforcer le programme alimentaire scolaire. En outre un fonds de développement amérindien a été créé pour aider les groupes les plus démunis.

Le produit intérieur brut

En 1998, le PIB a diminué de 1,8 % mais a à nouveau augmenté, en 1999, de 3,0 %. Ce redressement de l'économie s'explique par une augmentation de la production agricole, notamment du riz et du sucre, malgré les perturbations liées à une grève de 55 jours dans la fonction publique en 1999.

En 2000, l'économie reculait de 1,4 %. La production du secteur agricole, des mines, de la construction et du secteur manufacturier avait diminué. L'économie guyanienne a enregistré une croissance de 1,9 % en 2001. Ce taux a été atteint malgré une récession de l'économie mondiale et les retombées postélectorales, qui ont eu un effet négatif sur l'activité économique. On prévoit une hausse de la croissance annuelle avec la mise en oeuvre de la politique économique définie dans la Stratégie de développement nationale pour 2001-010.

La dette

En 1998, la dette extérieure s'élevait à 1,5 milliard de dollars. Dans un souci de réduction de la dette, le Gouvernement guyanien a signé des accords avec la Banque mondiale, le FMI et des organismes bilatéraux. Le Guyana est considéré comme un pays pauvre très endetté (PPTE) et devrait mettre un terme à cette situation grâce à l'Initiative renforcée en faveur de ces pays. Les négociations et les discussions en cours avec des organismes multilatéraux et bilatéraux ont permis au Guyana d'assurer le service de sa dette et de financer des programmes dans le cadre du plan d'ensemble qui comprend des mesures de politique macroéconomique, structurelle et sociale visant à stimuler la croissance et réduire la pauvreté.

Depuis 2001, des discussions sont en cours pour rééchelonner la dette bilatérale avec le Canada et avec les pays membres de l'OPEP.

En 2002, le Bureau du FMI a approuvé un crédit sur trois ans au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) d'un montant de 73 millions de dollars des États-Unis, soit 1,6 milliard de dollars guyaniens. Dans le cadre de l'initiative élargie en faveur des pays pauvres très endettés, le FMI a accordé 5,4 millions de dollars des États-Unis pour aider le Guyana à assurer le service de ses arriérés dus au FMI. Ces fonds ont été versés pour soutenir le programme FRPC qui va de pair avec le plan d'ensemble comprenant des mesures de politique macroéconomique, structurelle et sociale visant à stimuler la croissance et réduire la pauvreté.

La balance des paiements

Au cours de la période considérée le déficit commercial a fluctué puis fait place à un excédent en 2000. Le recul des années 1998 et 1999 a été attribué à une baisse de la production dans le secteur des biens. La chute des cours des produits de base, les prix élevés du carburant à l'importation et les attentats du 11 septembre aux États-Unis ont affaibli l'équilibre de la balance des paiements guyaniens.

Le solde global de la balance des paiements s'est inversé, passant d'un déficit de 4,4 millions de dollars en 1999 à un excédent de 17,1 millions de dollars en 2000. Le solde commercial a continué à se dégrader de 13,6 millions de dollars en 2001, tandis que les importations de marchandises diminuaient de 584 millions de dollars.

L'inflation

Le taux d'inflation a pu être maintenu au-dessous des 10 % grâce à des mesures prudentes de politique monétaire et budgétaire. En 1998 le taux d'inflation était de 4,6 %, il est passé en 1999 à 11,9 % puis a connu un ralentissement en 2000 à 6,2 %. En 2001 il a poursuivi sa baisse et ne dépassait pas 2,6 %.

Le secteur des biens

Le problème fondamental de l'économie guyanienne est son assise trop étroite et son manque de diversification. En outre le pays s'appuie exclusivement sur la production et l'exportation de matières premières pour développer son économie. À de nombreux égards, le secteur manufacturier est encore embryonnaire. L'économie souffre d'autres faiblesses structurelles qui tiennent à un modèle de production et d'exportation de produits primaires qui remonte au XIXe siècle.

Le sucre

Le sucre guyanien est produit par une entreprise d'État, la « Guyana Sugar Corporation » (GUYSUCO) qui possède 66 420 hectares sur la zone côtière. Elle est l'entreprise agricole la plus importante du pays. La production de sucre est orientée vers l'exportation et contribue à hauteur de 16 % au PIB total du pays et de 30 % au PIB agricole. Génératrice substantielle de devises, elle emploie plus de 25 000 salariés soit environ 10 % de la population active. Les femmes de cette entreprise publique, au nombre de 1 530, représentent environ 8 % du personnel.

La production de sucre a atteint un record en 1999 avec 321 438 tonnes – le meilleur résultat depuis 1978 – mais par la suite n'a plus suivi les prévisions avec 284 474 tonnes en 2001. Des initiatives sont en cours pour stabiliser la production de ce secteur.

Le riz

Le riz occupe le deuxième rang de la production agricole au Guyana. Venant après le sucre pour les rentrées de devises, la riziculture emploie environ 12 000 personnes et est une source importante de revenus et d'emplois dans les zones rurales. Elle contribue à environ 20 % du PIB agricole et 12 % des recettes d'exportation. L'accès préférentiel aux marchés extérieurs a entraîné un accroissement sensible de la production en 1998 et 1999. Après un bref recul de la production en raison de conditions météorologiques défavorables en 2000 la production a nettement progressé malgré les problèmes financiers et autres connus par les agriculteurs. En 2001 la récolte de riz s'est élevée à 322 200 tonnes en dépit de ces difficultés, bon nombre d'entre eux étant très endettés auprès des banques commerciales. L'intervention du Gouvernement et ses négociations avec les établissements de crédit pour le compte des petits agriculteurs ont sauvé de la faillite un certain nombre d'entre eux.

La riziculture se heurte à de nombreux problèmes. Dans son effort de redressement le Gouvernement a lancé un plan décennal centré sur la recherche pour accroître les rendements, produire un riz de meilleure qualité, améliorer la commercialisation et accroître les services de soutien.

L'exploitation de la forêt

L'impact de la crise économique mondiale a touché tous les secteurs de la production. L'Asie est la première destination du bois guyanien. La récente dépréciation monétaire des pays d'Asie a annihilé la compétitivité du Guyana et réduit la demande. Le résultat financier de l'exploitation de la forêt a baissé de 24 % en 1998. En 1999 on a assisté à une certaine reprise et à une hausse de la production d'environ 12 %, soit 498 400 mètres cubes, puis à un nouveau recul en 2000. En 2001 la demande s'est élevée à 435 551 mètres cubes. Le Gouvernement travaille avec les entreprises du secteur forestier pour accroître la production et promouvoir une exploitation durable des ressources sans déprédation de l'environnement.

La pêche

Le secteur de la pêche a enregistré une croissance soutenue au cours de la période 1998-2002. Il a contribué pour 6 % au PIB avec des recettes d'exportation annuelles en progression de 2,4 milliards de dollars guyaniens en 1998 à 5,9 milliards en 2000. Plusieurs moyens de promouvoir les exportations de poisson vers l'Union européenne, en respectant les normes internationales relatives à la capture du poisson et à la protection des habitats naturels, ont été appliqués.

Le secteur minier

Le secteur minier joue un rôle très important dans l'économie du pays. Il a représenté environ 15 % du PIB au cours de la période considérée. L'industrie emploie entre 15 000 et 20 000 salariés.

L'extraction de la bauxite a connu des difficultés ces dernières années. Plusieurs tentatives de privatisation ont eu lieu mais sans succès. Actuellement le Gouvernement recherche de nouveaux partenaires pour gérer les mines de bauxite qui procurent des moyens de subsistance à beaucoup d'ouvriers et leur famille dans les bassins miniers de Linden, Ituni et Kwakwani.

L'or continue d'être le produit exporté ayant la plus grande valeur. Omai Gold Mines Limited est la seule grande opération et produit une moyenne annuelle de 9 000 kilogrammes tandis que des producteurs locaux et des mineurs brésiliens ayant obtenu l'autorisation de travailler au Guyana en 2002 maintenaient une production annuelle de quelque 3 300 kilogrammes.

Le bâtiment

Le bâtiment contribue aussi beaucoup à l'activité économique. La construction de bâtiments publics tels que des écoles sur tout le territoire a contribué à alléger le fardeau de la pauvreté qui pèse sur les femmes. Et outre le programme public de distribution de terrains à bâtir, le secteur privé et des organismes internationaux tels que Habitat apportent une aide précieuse à la construction de maisons.

Le secteur manufacturier

Le Guyana est riche de ressources naturelles commercialement exploitables. Néanmoins, malgré ce potentiel, la croissance du secteur manufacturier est limitée. Cette activité a connu un ralentissement notable en 1998, contribuant en moyenne entre 10 et 12 % du PIB. Grâce à une combinaison de techniques de marketing offensives, à des capacités de transformation plus importantes et à une utilisation

accrue des techniques de pointe modernes par les entreprises, le secteur a connu un redressement spectaculaire en 1999, affichant une croissance de 6,8 %.

En 2000, la production du secteur manufacturier a diminué de 13,9 %. En 2001, freinée par des problèmes comme le manque de capitaux, de compétences en gestion, de technologie et l'agitation qui a suivi les élections, la croissance dans ce secteur n'a pas dépassé 0,2 %. La création de zones franches industrielles, la construction d'un port en eaux profondes et de la route Guyana/Brésil représentent quelques-unes des mesures prévues dans la Stratégie de développement national et d'autres textes visant à stimuler le secteur manufacturier.

Programme d'investissements du secteur public (PSIP)

Le principal objectif du programme d'investissements du secteur public au cours de ces dernières années a été la remise en état et l'amélioration des infrastructures économiques et sociales. En 1998 ce sont quelque 10 milliards de dollars soit 68 % du budget d'équipement qui ont été investis dans l'amélioration des équipements productifs indispensables. En raison des effets négatifs des phénomènes météorologiques liés à El Nino qui ont gravement touché les communautés amérindiennes une partie des fonds versés au titre du PSIP a été dirigée vers la remise en état et la reconstruction d'ouvrages de drainage et d'irrigation.

Le Gouvernement entend poursuivre avec énergie l'amélioration des conditions de vie de la population en étendant ce programme aux secteurs de l'éducation, de la santé, du logement, de l'adduction d'eau potable et de la réduction de la pauvreté. Des négociations avec des institutions financières ont permis l'obtention de prêts et de subventions pour financer ces projets.

Un prêt au secteur du logement de 30 millions de dollars des États-Unis a été consenti pour des travaux d'équipement dans des programmes de construction de logements. En outre 1,8 milliard de dollars guyaniens reçus de l'Union européenne et 5,4 milliards de dollars guyaniens au titre du Low Income Settlement Project de la Banque interaméricaine de développement sont attendus pour créer plus de 20 000 terrains viabilisés et lancer 22 nouveaux programmes de construction de logements.

Les allocations budgétaires versées au secteur de la santé sont passées de 5,9 % en 1998 à 7,0 % en 2001 afin d'améliorer la situation sanitaire de la nation. Le Gouvernement va discuter le Plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida pour s'attaquer à cette pandémie. Le coût de ce projet est estimé à 528 millions de dollars. Les groupes vulnérables des zones urbaines et rurales recevront une aide du Programme palliatif d'assistance sociale et du Fonds d'affectation spéciale pour les besoins essentiels.

Valorisation des ressources humaines

À l'occasion de l'enquête de 1999 sur le revenu et les dépenses des ménages il s'est avéré que les fonctionnaires guyaniens vivaient souvent dans la misère. Il est primordial que la rémunération soit correcte pour attirer et garder le personnel qualifié au sein de la fonction publique tout en maintenant cette masse salariale à un niveau que le budget puisse supporter. Des augmentations importantes pour 2000-2001 des traitements des fonctionnaires ont été accordées après arbitrage et sur la

base de la division de la Commission Armstrong. Actuellement le Gouvernement s'est engagé avec le soutien de la Banque interaméricaine de développement (BID) dans un projet de modernisation du secteur public visant une meilleure efficacité.

Conclusion

Les taux de croissance économique guyaniens ont progressé de -1,8 % en 1998 à 3,0 % en 1999. Ils ont ensuite enregistré un recul à -1,4 % en 2000 pour se redresser légèrement à 1,9 % en 2001. Les difficultés économiques sont aggravées par des tensions politiques et ethniques qu'attestent les grèves et les manifestations qui semblent désormais faire partie intégrante du paysage social et économique du Guyana. L'instabilité qui en résulte a contribué au recul de l'activité et de la croissance économique et du développement économique en général. La mise en oeuvre de quelques mesures recommandées dans la Stratégie de développement national et d'autres mesures de politique générale peuvent aider le Guyana à parvenir à des taux de croissance économique plus élevés, réduire la pauvreté, diversifier l'économie et assurer la répartition géographique équitable de l'activité économique au profit de tous les citoyens.

Des programmes de sensibilisation ont abouti à une certaine acceptation de la contribution des femmes au développement économique. Néanmoins on n'a pas bien compris que les femmes, dans leurs rôles multiples, contribuent nettement, au développement économique au Guyana. Une grande part de leur travail lié à la fonction maternelle n'est pas quantifiée et dès lors n'apparaît pas dans le PIB. Il convient de s'attacher davantage à faciliter leur authentique insertion dans le processus de développement économique.

Il est impératif que le Gouvernement accroisse l'investissement consacré à l'instruction des femmes afin que les acquis profitent aux générations futures. Il incombe aux femmes elles-mêmes de relever leur condition socioéconomique par des initiatives et des efforts novateurs.

Article 1

Définition de la discrimination

1. La commission de la réforme constitutionnelle a achevé son réexamen de la constitution de 1980 de la République coopérative du Guyana en juillet 1999. Le Comité avait décidé qu'il devait exister un droit fondamental, inscrit dans la constitution, garantissant légalement l'absence de discrimination fondée sur la race, le sexe, la situation matrimoniale, la grossesse, l'origine ethnique ou sociale, la couleur de peau, les croyances, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion, la conscience, les convictions, la culture, la langue, la naissance ou le handicap. Un projet de loi dans ce sens a été présenté au Parlement.

1.1 Bien que le projet de loi ait été examiné et voté par l'Assemblée nationale il n'a pas encore été signé par le Président et n'a pas encore force de loi. Des préoccupations soulevées par quelques groupes sociaux au sujet de la discrimination relative à l'orientation sexuelle ont en effet retardé la promulgation de la loi. Il y a aura une nouvelle présentation du projet de loi au Parlement après clarification et révision de certains termes. La situation n'est toujours pas résolue.

1.2 La Commission de la réforme constitutionnelle a également convenu que le créateur de plusieurs commissions des droits de l'homme devait être prévu par la constitution. La création de ces commissions, et notamment de la Commission nationale pour la femme et l'égalité entre les sexes n'a toujours pas eu lieu. Résultat de l'impasse politique entre le gouvernement et l'opposition, celle-ci ne participe pas aux débats parlementaires. Or la présence de l'opposition est requise pour atteindre la majorité des deux tiers obligatoire. Le dialogue qui a été réclamé pour résoudre la situation politique est la condition de la création d'un élément favorable à la création des commissions des droits. La Commission de la condition de la femme intégrée au Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale existe toujours.

Article 2

Mesures de politique générale

Article 2 a) (Inscription du principe d'égalité dans la Constitution)

2a. La constitution guyanienne de 1980 a instauré le principe d'égalité entre hommes et femmes. La représentation des organisations féminines à la Commission de la réforme constitutionnelle en 1999 a assuré la création de la Commission nationale pour la femme et l'égalité entre les sexes, l'une des quatre commissions relevant d'une commission parlementaire chargée des droits de l'homme. Les amendements proposés à la constitution instaurent le droit fondamental pour chaque femme à « l'égalité juridique et statutaire avec les hommes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale ». Le projet de loi prévoit que chaque femme a le droit « ...d'avoir accès, au même titre que les hommes, à une formation générale, technique et professionnelle et ont les mêmes possibilités d'emploi, de rémunération et de promotion et les mêmes possibilités d'action dans le domaine social, politique et culturel, qu'il est pris des mesures spéciales de protection sur le plan professionnel et sanitaire pour les femmes, qu'il est offert aux mères des conditions leur permettant de travailler et qu'il est accordé une protection juridique ainsi qu'un soutien matériel et moral aux mères et aux enfants, notamment des congés payés et d'autres prestations pour les mères et les femmes qui attendent un enfant ».

2a.1 Le Guyana est signataire de nombreux accords bilatéraux internationaux, parmi lesquels la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme. Cependant aucune décision n'a été prise quant à la position du Guyana sur le protocole facultatif à la Convention. Des discussions ont été engagées par le Ministère des affaires étrangères mais la question n'a pas été approfondie. Des débats sur ce thème sont en cours au Bureau de la condition féminine.

2a.2 La pression exercée par les organisations féminines sur la Commission de la réforme constitutionnelle de 2000 pour obtenir une plus forte représentation des femmes au Parlement a abouti, cette représentation atteignant le taux de 31 %, soit 20 femmes sur 65 députés après les élections générales de 2001.

Article 2 b) (Interdiction de la discrimination par la législation)

2b. Aucune nouvelle loi n'a été promulguée sur l'interdiction de la discrimination. Il est proposé d'adresser des recommandations d'amendement, notamment au regard de la question des congés de paternité ou de maternité assortis de prestations. Le Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale doit annoncer une mesure sur les congés de maternité. Elle interviendra après des consultations avec le secteur public et privé et des groupes de femmes. Le régime national d'assurances sociales accorde aux femmes salariées des congés de maternité assortis de prestations.

Article 2 c) (Protection judiciaire des droits des femmes)

2c. Le poste de médiateur a été maintenu dans l'appareil gouvernemental. Des commissions ont été constituées, ce qui revêt une grande importance pour la protection sociale, bien que leur mission ne se limite pas à la protection des droits des femmes. Ces commissions sont les suivantes :

- i) Integrity Commission (Commission de l'intégrité);
- ii) Commission for Persons with Disabilities (Commission des handicapés);
- iii) Commission for the Elderly (Commission des personnes âgées);
- iv) Commission for the Rights of Children (Commission des droits de l'enfant);
- v) Family Life Commission (Commission de la vie familiale).

La Commission nationale pour la femme (NCW) et le Bureau de la condition féminine en relation avec le Programme Canada-Caraïbes pour l'égalité des sexes suggèrent d'élaborer un plan fondé sur les recommandations énoncées après le réexamen du statut légal des femmes effectué en 1998. Le Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale, en relation avec le Bureau du procureur général, a créé un service juridique d'action sociale au service des particuliers dans la région 2 située en zone rurale. Un juriste attaché au Bureau du procureur général effectue régulièrement des visites dans cette région et offre des services juridiques à ses habitants. Cette action vise également à créer un moyen légal de répondre aux préoccupations des femmes dans cette région. Une autre initiative proposée par le Ministère est l'établissement d'une aide juridique et la nomination d'un juriste permanent qui fournirait les services requis. En juin 2002, le Ministère du travail et de la protection sociale a organisé un programme pilote de formation sur la violence dans la famille pour les dirigeants communautaires de la région 2, en collaboration avec l'UNICEF. Projet pilote, cette opération constitue un autre moyen de réduire l'incidence de la violence dans la famille.

2c.1 On constate toujours une sous-représentation des femmes dans les commissions réglementaires. La répartition par sexe de quelques conseils d'administration est présentée à l'appendice 1. Ces chiffres révèlent que sur la période 1998-2002 les hommes y étaient nettement en majorité.

2c.2 Une organisation non gouvernementale a vu le jour depuis l'adoption de la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse en 1995 – il s'agit de l'Association de planification familiale du Guyana (FPAG). L'Association a mis en oeuvre un projet visant à améliorer la santé procréative des Guyaniennes grâce à des fonds versés par l'Aide internationale à la planification familiale (FPIA). La FPAG intervient également dans le domaine des interruptions de grossesse en vertu des

dispositions de la loi de 1995, ainsi que dans d'autres questions de santé procréative.

Article 2 d) (Obligation des autorités et institutions publiques de se conformer au principe d'égalité)

Article 2 e) (Mesures visant à éliminer toute discrimination institutionnelle)

Article 2 f) (Mesures ayant pour but de modifier ou d'abolir toutes dispositions réglementaires ou toutes pratiques à caractère discriminatoire)

Article 2 g) (Dispositions pénales)

La voie législative est considérée comme un moyen efficace de garantir l'égalité entre les hommes et les femmes du Guyana. Mais, comme on l'a indiqué, l'application de la loi a soulevé de sérieux problèmes. À cet égard on retiendra deux aspects importants :

- i) Les ressources humaines et financières sont insuffisantes;
- ii) Les organismes de la société civile manifestent en général fort peu d'intérêt pour la problématique hommes-femmes. En raison de l'insuffisance de ses moyens financiers, le Bureau de la condition féminine n'a pas pu engager d'action sérieuse, notamment avec des organismes du secteur privé, pour inverser la situation. Dans son programme de travail, le Bureau de la condition féminine a néanmoins lancé un débat avec l'Association des femmes juristes du Guyana (GAWL) pour recenser les dispositions à abroger ou à modifier.

Une commission parlementaire a été désignée en 1996 pour réexaminer la loi relative aux Amérindiens. Un processus impliquant des animateurs communautaires et d'autres groupes d'intérêt a été engagé en 2002. Il est prévu qu'un projet de loi sera déposé sur le bureau du Parlement en août 2003.

Le syndicat de la fonction publique a créé un mécanisme d'examen des plaintes adressées par ses membres, qui comptent beaucoup de femmes, sur les pratiques discriminatoires dans la fonction publique. L'obtention de l'appui de la société au principe de la non-discrimination et la nécessité de modifier les comportements dans la pratique sont quelques-unes des questions que ce mécanisme peut traiter pour venir à bout des stéréotypes sexistes, notamment sur le lieu de travail.

Article 3

Mesures visant à assurer la promotion de la femme

3. Les mesures qui ont été instituées par le Gouvernement guyanien au cours de la période 1992-1995 et sont citées dans des rapports précédents sont toujours appliquées. Les mesures dont il est question sont : le fonctionnement de la Commission nationale pour la femme et le Comité interministériel. Force est de reconnaître qu'aucun de ces deux organes n'a encore développé tout son potentiel. Leur rôle dans l'élimination des inégalités dans les relations hommes-femmes est toutefois toujours actuel. Les efforts déployés assurent une avancée plus marquée vers les objectifs fixés.

3.1 Un débat a lieu actuellement sur une initiative visant à établir des bureaux régionaux pour la femme dans les 10 régions administratives, chacun d'eux disposant d'un administrateur spécialiste de la condition féminine. Sa mission consisterait à régler les affaires relatives aux préoccupations des femmes au niveau régional. Cet administrateur serait le représentant local du Bureau de la condition féminine et travaillerait avec les Comités régionaux de la condition féminine. L'objectif de cette initiative est de renforcer la capacité de mise en oeuvre du dispositif régional pour la réalisation de projets et de programmes en faveur des femmes dans des zones rurales et reculées et pour traiter les questions qui préoccupent les femmes.

3.2 La Commission nationale pour la femme a été tout récemment reconstituée. Cette commission travaillera en étroite collaboration avec le Comité interministériel pour accélérer la promotion de l'égalité entre les sexes. La Constitution récemment promulguée prévoit l'établissement d'une Commission de la femme et de l'égalité entre les sexes parmi les quatre commissions placées sous l'égide d'une Commission nationale des droits de l'homme. Il s'agit de la réponse à la demande du Bureau de la condition féminine et d'organisations féminines non gouvernementales tendant à créer un dispositif prévu par la Constitution, ce qui assurerait son existence et son financement, mais cette commission n'a pas encore été désignée.

3.3 La Stratégie de développement national (NDS) a été déposée au Parlement. Alors que la problématique de la parité est évoquée dans un chapitre distinct, la nécessité de voir le problème reconnu et traité dans tous les plans sectoriels concernés a clairement été énoncée dans la Stratégie. Le Bureau de la condition féminine examine actuellement la stratégie dans le but de choisir une action adaptée pour exposer et mettre en oeuvre une politique et un programme.

3.4 Le Guyana Women's Leadership Institute (GWLI) et le Centre national de ressources et de documentation (NRDC), chargé des questions sexospécifiques et du développement, créé au titre du projet « Building Capacity in Gender and Governance » fonctionnent de manière satisfaisante. Ces deux organismes, avec le Bureau de la condition féminine et l'aide d'organisations non gouvernementales ont examiné quelques questions délicates. Ils jouent un rôle primordial dans la mise en oeuvre du plan quinquennal d'action nationale pour les femmes 2000-2004.

3.5 Le NRDC est une source d'information essentielle pour les questions sexospécifiques et relatives aux femmes et au développement et il s'attache à la promotion de l'égalité entre les sexes. Les activités de ce centre de documentation incluent le développement et le fonctionnement d'un service d'information et un travail en réseau avec des centres et des organisations féminines analogues dans les Caraïbes, dans le Commonwealth et aux États-Unis. Il s'occupe également de la publication d'un bulletin trimestriel et a publié un annuaire des organisations féminines du Guyana, un annuaire des femmes parlementaires et un bulletin signalétique. Une publication sur les femmes dans la voie syndicale est actuellement en cours d'élaboration.

3.6 Le Women's Leadership Institute s'intéresse toujours en priorité au développement des capacités, à l'amélioration des compétences et à la sensibilisation à la problématique de la parité chez les Guyaniennes. L'objectif principal de ses programmes est l'émancipation des femmes dans la vie privée et publique, afin de les faire plus largement participer aux décisions à tous les niveaux.

Sur un autre plan, l'Institut a facilité le travail en réseau et la coopération entre les femmes dans les 10 régions administratives du pays. Les femmes qui ont bénéficié des programmes de formation de l'Institut sont issues de zones rurales et de villages reculés, handicapées, ou actives dans des organisations politiques, religieuses, non-gouvernementales ou pour la jeunesse. Entre 1999 et 2001 l'Institut a formé environ 582 femmes dans des domaines tels que les femmes et le développement, la capacité de diriger, la gestion des affaires, les compétences organisationnelles, l'épanouissement personnel, les compétences en communication et en informatique, et les aptitudes professionnelles en général. Sur la période 1998-2001, 141 femmes ont reçu une formation grâce aux programmes d'action communautaire de l'Institut qui offrent une formation aux femmes vivant dans des zones rurales ou dans l'intérieur du pays. Ces programmes ont pris la forme de séminaires et d'ateliers et se sont avérés efficaces en touchant notamment des femmes dirigeantes et des femmes considérées comme désavantagées sur le plan géographique. On attend que la stratégie d'information se développe avec l'augmentation considérable du nombre de participants. L'Institut prévoit d'intensifier ses efforts pour intégrer des hommes dans ses activités de sensibilisation au problème de l'égalité.

3.7 Le Bureau de la condition féminine est toujours engagé dans un certain nombre d'activités et programmes visant à faire évoluer la condition de la femme.

- Le Bureau de la condition féminine dépendant du Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale a été l'organisme d'exécution des éléments du programme de lutte contre la pauvreté en 1995 traitant de la pauvreté chez les femmes. Les besoins pratiques des femmes, tels que la spécialisation professionnelle et l'acquisition de l'esprit d'entreprise ont été pris en compte.
- Le Bureau continue de travailler en réseau avec des organisations non gouvernementales et les comités régionaux de la condition féminine dans les 10 régions administratives du pays afin de faire évoluer le statut et promouvoir le développement des femmes. À cet effet, le Bureau a réalisé au cours de la période 1998-2002 un certain nombre d'activités et de programmes qui comprenaient des actions de coordination pour la célébration de la Journée internationale de la femme et de la Journée internationale contre la violence à l'égard des femmes.
- En collaboration avec la Commission nationale pour la femme, le Bureau a engagé plusieurs débats et consultations publics sur les réformes législatives relatives à la condition de la femme au Guyana. Il s'agissait de répondre aux requêtes présentées par des organisations telles que l'OIT, la CEPALC, la CARICOM, la BID et l'ACDI.
- Les allocations versées par le système d'assurance national ont été le thème d'un séminaire organisé par le Bureau pour sensibiliser les fonctionnaires, dont les agents de production, en poste dans les administrations publiques.
- Des stages de formation à la préparation des budgets et des programmes ainsi qu'un Plan d'action ont été organisés à l'intention de représentantes des comités régionaux de la condition féminine.
- En outre des consultations et des débats publics ont eu lieu pour réexaminer et modifier la politique nationale relative aux femmes et pour étudier la loi sur la prévention de la discrimination.

- Dans le cadre de son programme d'action le Bureau a organisé en 2001 un forum pour la jeunesse sur les grossesses précoces qui s'adressait à des jeunes venus de 13 écoles secondaires et du Youth Leaders Council. Un forum similaire s'est tenu en 2002, centré sur les questions d'orientation professionnelle et d'autonomie des jeunes.
- Grâce à des fonds provenant du Programme Canada-Caraïbes pour l'égalité des sexes, un consultant a été maintenu en poste pour proposer des mesures de restructuration du Bureau de la condition féminine.
- Le Bureau de la condition féminine a formulé un plan complétant le plan quinquennal d'action nationale pour les femmes, en tenant compte des disparités géographiques et en veillant à la pertinence des mesures proposées.

3.8 Initiative récente en faveur de la promotion des femmes, la création d'un service d'aide sociale au Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale, procure une aide alimentaire et financière aux personnes se trouvant en situation très précaire. Les femmes, et notamment les chefs de famille monoparentale qui sont davantage susceptibles de se trouver dans une telle situation bénéficient de manière significative de ce programme d'action sociale. Au deuxième semestre 2001 ce sont 1 333 personnes qui ont reçu cette aide financière. Parmi celles-ci 874, soit 65,5 %, étaient des femmes. Les prestations versées concernaient des aides à des fins professionnelles, pour des lunettes, ou pour couvrir des frais d'obsèques. À ce jour, pour l'année 2002, la grande majorité des bénéficiaires sont des femmes (636, soit 76,2 %), les hommes n'étant que 198, soit 23,8 %. L'aide offerte contribue à soutenir les femmes dans leur effort pour subvenir aux besoins de leur famille.

3.9 En 2000, le Gouvernement a commencé à préparer une stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP) a été élaboré en 2001 lors de consultations avec des particuliers, des institutions et des organisations non gouvernementales dans tout le pays. Ce DRSP est assimilé à un document de politique générale du gouvernement. La Stratégie aborde les préoccupations des femmes. Il appartiendra au Bureau de la condition féminine de mobiliser les associations féminines afin de déterminer les mesures à prendre lorsque la Stratégie sera engagée. Le cadre dans lequel s'inscrit le Document de stratégie reconnaissait la nécessité de faire participer les femmes aux décisions, ce qui a entraîné une meilleure prise de conscience des disparités entre les sexes. Le Bureau de la condition féminine entend étudier le DRSP à l'occasion de la prochaine réflexion sur son action et l'Assemblée nationale n'a pas encore choisi les mesures les plus indiquées.

3.10 L'Institut d'éducation permanente et d'enseignement à distance (IDCE) de l'Université du Guyana et le Directeur des services du ministère public se sont engagés à organiser des cours de formation visant à sensibiliser la police à son rôle délicat dans l'élimination de la violence sexiste. Un projet de formation de la police placé sous les auspices du Programme Canada-Caraïbes pour l'égalité des sexes a été mis en place entre mars 1998 et avril 1999. Des stages de formation à la sensibilisation de la différence entre les sexes et des séances de discussion ont été organisés à l'intention de membres des services de police à tous les niveaux. Un stage de deux semaines a été organisé pour 25 agents des 7 divisions qui comptent les services de police guyaniens. Le projet visait notamment à leur faire connaître et comprendre la loi sur la violence dans la famille. Les intervenants étaient choisis

parmi des avocats représentatifs d'organisations travaillant dans le domaine de l'aide d'urgence dans les cas de violence dans la famille, parmi lesquelles Help and Shelter, Red Thread, le Bureau de la condition féminine et la Commission nationale pour la femme, ainsi que des avocats indépendants. Ce projet est une réalisation remarquable du Guyana actuellement engagé à faire tomber les résistances et à créer un réseau de dispositifs pour régler le grave problème de la violence dans la famille. Un certain nombre d'autres organisations parmi lesquelles l'Association antillaise pour la recherche et l'action féministes (CAFRA), la Guyana Human Rights Association (Association guyanienne de défense des droits de l'homme) et Help and Shelter organisent une prise de conscience des problèmes d'inégalité entre les sexes, parmi les policiers et d'autres groupes. Le Bureau de la condition féminine a également organisé des formations destinées à la police et aux dirigeants communautaires traitant de la violence sexiste.

3.11 Une mesure novatrice a été prise pour régler les questions juridiques et connexes relatives aux femmes avec la création récente d'un Comité de la condition féminine à l'Association du barreau du Guyana.

3.12 Les services de police du Guyana proposent d'établir formellement un dispositif qui oriente la démarche de la police concernant la violence sexiste. Des policiers seront affectés spécialement au règlement des cas de violence dans la famille signalés à la police.

3.13 L'Union des associations des mères de l'église anglicane du Guyana (« Mothers Union Organisation of the Anglican Church ») joue un rôle central pour dispenser une éducation socioculturelle aux femmes. Cette éducation s'effectue par un certain nombre d'activités sociales organisées par l'église anglicane pour ses membres, tant au niveau régional que national. En outre l'organisation propose des services de garde pour les mères qui travaillent, des conseils de vie familiale et relatifs au virus VIH/sida ainsi qu'une formation pour des futures dirigeantes. À titre d'exemple on peut citer l'association des mères de St. Marks (« St Marks Mothers Union ») de la région 6, une zone rurale, qui gère un service de bibliothèque où les jeunes femmes et les jeunes hommes peuvent emprunter des livres trois jours par semaine. Des formations professionnelles sont organisées tous les jours dans les domaines suivants : travaux d'aiguille, artisanat, alimentation et nutrition, décoration de pâtisseries, informatique et musique. Il semble que ces programmes soient efficaces si l'on considère l'amélioration de la qualité du service offert au public par ces femmes qui gèrent des snacks, des pâtisseries et des échoppes de marché.

3.14 La Stratégie de développement national est un document de politique générale de première importance élaboré conjointement par le Gouvernement et la société civile pour orienter le développement du pays. Résultats d'un processus de consultations, les objectifs de la stratégie sont : 1) atteindre des taux de croissance durable, 2) réduire la pauvreté, 3) réaliser l'unité géographique, 4) assurer une répartition géographique équitable de l'activité économique, et 5) diversifier l'économie. La problématique de la parité est reconnue dans les stratégies sectorielles décrites dans ce document. Dans le domaine de l'éducation une attention particulière est accordée à l'instruction et plus généralement à la hausse du niveau d'éducation des filles et des femmes, et à l'intégration d'un matériel de sensibilisation aux différences entre les sexes dans les programmes de formation des enseignants. Parmi les objectifs concernant l'emploi on trouve l'augmentation du

travail salarié et indépendant pour les femmes, notamment dans des secteurs non traditionnels, ainsi que la création de conditions favorables au travail pour aider les femmes à équilibrer leur double rôle de mère et de membre de la population active.

3.15 En 2001 le foyer « Genesis » pour les femmes en difficultés et leurs enfants a été repris par le Gouvernement en raison des difficultés rencontrées par l'ONG responsable de son fonctionnement pour maintenir ce foyer. Depuis il a été fermé et des moyens de remplacement sont actuellement à l'étude pour remédier à la situation difficile des femmes.

Article 4

Mesures spéciales provisoires ayant pour but d'accélérer l'instauration d'une égalité de fait entre les hommes et les femmes

4. Des mesures spéciales d'aide sociale ont été mises en place par le Gouvernement pour offrir un soutien économique et social à la société dans son ensemble mais au bout du compte les femmes en sont les premières bénéficiaires. Pour une grande part, ces mesures s'adressent aux chefs de famille monoparentale qui sont majoritairement des femmes et aux tutrices. Le Service d'aide sociale (Difficult circumstances Unit) dont il est question plus haut, et qui a été créé au sein du Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale au titre du programme de réduction de la pauvreté représente l'une d'elles. Ce service offre une aide financière et alimentaire aux individus et aux familles en situation très précaire.

4.1 De même, le Ministère de l'éducation a mis en place un programme de soutien financier aux parents d'élèves inscrits à l'examen du Caribbean Secondary Education Council (CSEC). Cette aide est soumise à des conditions de revenu et s'adresse à l'ensemble des parents du Guyana. Le tissu pour la confection des uniformes et les manuels sont fournis aux élèves à tous les niveaux du système éducatif. Le Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale offre une aide analogue. Pour l'année scolaire 2002-2003 le Ministère a versé 31,1 millions de dollars guyaniens au titre des uniformes.

4.2 La grande famille des organisations non gouvernementales telles que Guyana Relief Council, Food for the Poor et Beacon Foundation et des institutions religieuses propose également une aide aux individus et aux familles. Cette aide consiste habituellement en dons en espèces, vêtements et articles de ménage, services de santé et bourses d'études.

4.3 Un foyer d'accueil de nuit a été créé dans la capitale, Georgetown, en décembre 2000 par le Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale pour offrir un hébergement et un refuge sûr aux personnes âgées et aux S.D.F. Des services de transport, un environnement physique sécurisé, des repas, une aide médicale et matérielle et des services d'aide psychosociale sont offerts aux individus qui y sont accueillis. L'accès au foyer est ouvert à tous les sans-abri indépendamment de leur sexe, de leur race ou d'autres critères, leur offrant ainsi un refuge sûr et des secours. Le foyer a une capacité d'accueil d'environ 150 lits.

4.4 Le Gouvernement a alloué 60,1 millions de dollars guyaniens à la création d'un fonds destiné aux communautés défavorisées afin de renforcer le développement des infrastructures dans des zones classées « communautés défavorisées ». Il s'agit de Enterprise, Buxton, De Kinderen et Metemeerzorg. On

attend que l'amélioration des infrastructures (routes, eau, drainage et électricité) facilite la vie des habitants et allège le fardeau quotidien qui pèse surtout sur les femmes.

4.5 Grâce à un financement conjoint du Fonds international de développement agricole (FIDA), de la Banque de développement des Caraïbes (CARIBANK) et du Gouvernement guyanien, le Projet de développement rural a pu être lancé dans les régions 2 et 3 qui sont des zones rurales. Les groupes cibles du projet sont les femmes, les jeunes et les Amérindiens. Partie intégrante du projet, le Fonds pour les initiatives communautaires offre un soutien financier aux femmes qui souhaitent créer des microentreprises. Les femmes ont également bénéficié de l'affectation de fonds à la construction ou à l'équipement de crèches. L'une de ces crèches est actuellement en construction à Den Amstel dans la région rurale 3.

4.6 Un programme de traitement de la toxicomanie a été lancé en 1999 par le Ministère de la santé, à l'intention, particulièrement, des femmes, des jeunes et des enfants. Le programme est géré par le service de psychiatrie de l'Hôpital public de Georgetown où les malades reçoivent un traitement et une aide psychosociale. Des séminaires de prévention de la toxicomanie ont été organisés dans les régions 6 et 10.

4.7 Les efforts communs de l'Université de Calgary/Projet OLADE (Organisation latino-américaine de l'énergie) du Bureau de l'énergie du Guyana et du Bureau de la condition féminine ont permis d'organiser un atelier de deux jours destiné aux femmes sur le thème « Femmes, énergie et environnement ». L'atelier s'est tenu en août 2002 et a réuni des femmes venues de toutes les régions administratives du Guyana à l'exception de la région 6.

4.8 Le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports mène une action vigoureuse en faveur de l'égalité des femmes dans le sport. En 2000 le Gouvernement guyanien a signé la Déclaration de Brighton pour l'égalité des femmes dans le sport et dans la société.

Article 5

Stéréotypes et préjugés liés au sexe

Article 5 a) (Mesures visant à modifier les comportements inspirés par les préjugés)

5a. On rencontre toujours une majorité de comportements et d'attitudes à tous les niveaux de la société qui étayent les croyances en la supériorité de l'homme sur la femme. Toutefois, par nécessité économique, les femmes continuent de s'élever contre ces croyances en assumant le rôle de chef ou de soutien de famille. Les données recueillies par l'enquête de 1999 sur les conditions de vie indiquent que 71 % des chefs de famille sont des hommes et 29 % des femmes.

5a.1 Le soutien apporté aux femmes engagées dans la vie active est manifeste si l'on considère le développement des établissements de soins pour enfants mis en place par des organisations communautaires et certains particuliers. Les centres de jour sont tenus par les municipalités locales, des particuliers et des ONG et sont sous le contrôle central du Ministère de l'éducation, du Ministère de la santé et des

municipalités locales. Le Ministère a entrepris d'établir la liste des crèches et des écoles maternelles grâce à des fonds de l'UNICEF.

5a.2 Malgré les efforts du Ministère de l'éducation pour modifier les stéréotypes sexistes en intégrant une sensibilisation aux différences entre les sexes dans le matériel éducatif, les femmes et les jeunes filles continuent de choisir une éducation et une carrière traditionnelles et typiquement féminines. Les données recueillies à l'Université du Guyana révèlent la continuité de la prédominance masculine dans les disciplines traditionnellement choisies par les hommes telles que la technologie et l'agriculture, et une sur-représentation féminine dans les sciences sociales et l'éducation. En 2000 une très large majorité des enseignants du primaire (82,1 %) et du secondaire général (62,8 %) étaient des femmes. Des progrès modestes dans la modification des stéréotypes professionnels liés au sexe ont été réalisés grâce à l'organisation d'un programme de formation par l'Institut d'éducation permanente et d'enseignement à distance dans des domaines de compétences non traditionnels pour les femmes dans trois agglomérations du Guyana; 370 femmes ont participé au programme financé par la BID.

5a.3 Grâce aux nombreuses campagnes de sensibilisation au VIH/sida dans tout le pays les femmes sont les destinataires de messages qui les incitent à prendre en charge leur propre sexualité et à assumer la responsabilité de leur comportement sexuel. Cela peut servir à modifier la perception des rôles traditionnels hommes-femmes et les attentes dans le domaine de la conduite sexuelle.

5a.4 Le fléau de la violence dans la famille à l'égard des femmes persiste : c'est la manifestation physique de la façon dont les hommes perçoivent et imposent leur prétendue supériorité. Les femmes continuent d'être les victimes de violences physiques, psychologiques et sexuelles au Guyana. Les rapports des services de police guyaniens indiquent qu'il y a eu 627 plaintes pour violence dans la famille déposées en 2001 et 591 à ce jour pour 2002. La majorité des plaintes viennent de femmes de communautés rurales, et les auteurs de violence sont essentiellement les maris ou concubins. Le nombre d'inculpations contre les agresseurs est toutefois négligeable. En 2002 neuf femmes et deux hommes ont trouvé la mort à la suite de violences dans la famille.

5a.5 La réduction de la violence dans la famille est devenue une priorité du Gouvernement, des organismes donateurs et des ONG, et un certain nombre d'initiatives font une large place à des mesures visant à réduire sa fréquence. La nomination d'un Directeur des services sociaux au Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale en 2001 constitue l'une de ces mesures visant à renforcer les moyens publics de lutte contre la violence dans la famille et d'autres problèmes sociaux. Le Ministère recrute actuellement des travailleurs sociaux qualifiés et habilités pour accompagner les victimes de violence dans la famille au tribunal et les aider à présenter leur cause. L'ACDI, partie prenante du projet de formation des formateurs des services de police guyaniens sur la violence dans la famille a offert du matériel d'une valeur de 3,9 millions de dollars guyaniens afin d'améliorer l'équipement de la police pour ses interventions dans les cas de violence dans la famille.

5a.6 D'autres réalisations relatives à la réduction de la violence à l'égard des femmes ont été enregistrées, telles que :

- La formation des Forces de défense du Guyana, un développement et un élargissement des activités de Help and Shelter en matière d'aide psychosociale en situation de crise et services d'aide judiciaire;
- La tenue d'une réunion nationale d'orientation des organisations non gouvernementales et gouvernementales critiques engagées dans la mise en oeuvre de la loi sur la violence dans la famille;
- L'organisation de 10 ateliers éducatifs communautaires sur la loi sur la violence dans la famille, dans des zones urbaines, rurales et reculées;
- La fabrication et la distribution de 10 000 exemplaires du manuel intitulé « Household Guide to the Domestic Violence Act » par Red Thread, notamment aux policiers guyaniens;
- Le repérage des lacunes de la loi sur la violence dans la famille et des recommandations sur des mesures à prendre pour sa mise en oeuvre effective par la Commission nationale pour la femme dans le document « Monitoring the Legal Status of Women » (suivi du statut juridique de la femme) (1998);
- La campagne organisée avec succès par le CCGEF, l'UNICEF et l'UNIFEM sur le thème « Life Free of Violence » (une vie sans violence) en 2000/2001 et qui a reçu un soutien important des médias et de la police;
- L'augmentation de la participation de militants dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants grâce au soutien du « Men against violence against women Committee » (comité des hommes contre la violence contre les femmes);
- la diffusion d'un opuscule bilingue sur l'abus d'alcool et la violence dans la famille dans les communautés amérindiennes;
- La participation de 60 dirigeantes locales amérindiennes de l'arrière-pays à un séminaire sur la violence dans la famille animé par Help and Shelter et Red Thread.

Article 5 b) (Promotion de la préparation à la vie familiale)

5b. L'Association de Planning familial du Guyana (FPAG) collabore avec le Ministère de la santé pour mettre en oeuvre des programmes de préparation à la vie familiale. L'une de ces initiatives est constituée par un programme de consultations organisé par la FPAG dans plusieurs quartiers de Georgetown. Le programme est financé par la FPIA of America. Les consultations tiennent compte des dispositions de la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse et des méthodes de planning familial appliquées par la FPAG. Le nombre des interruptions de grossesse est communiqué tous les mois directement au Ministère de la santé.

5b.1 Compte tenu de l'extension de l'infection VIH/sida et de la fréquence des abus de drogue et d'alcool, les programmes de préparation à la vie familiale cherchent également à mettre en place des systèmes pour enrayer ce phénomène qui n'est pas nouveau. D'autres ONG telles que Lifeline Counselling offrent le même service.

5b.2 Le Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale ainsi que le Bureau du procureur général travaillent conjointement et ont engagé des discussions approfondies sur la création d'un tribunal de la famille. Le projet de loi est prêt et attend désormais d'être présenté au Conseil des ministres.

5b.3 Le Bureau de la condition féminine continue d'apporter un appui psychologique et des conseils aux femmes qui rencontrent des problèmes d'ordre familial. On s'attend à un renforcement des capacités du Bureau pour fournir ces services et bien d'autres grâce à l'augmentation de 33,3 % de son effectif au cours de la période considérée.

5b.4 Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a lancé en janvier 2000 un projet relatif à la médecine procréative et sexuelle des adolescents (ASRH) intitulé « Project SOON » dans quatre localités du Guyana. Il s'agissait de Beterverwagting et St Cuthbert's Mission dans la Région 4, une zone côtière à la fois urbaine et rurale, Victoria Valley dans la Région 10, urbaine et semi-rurale, et Port Kaituma dans la Région 6, une zone majoritairement rurale. Ces localités sont représentatives des trois groupes ethniques principaux du Guyana – les Indiens d'Asie, les Noirs et les Amérindiens. Le projet entendait promouvoir de bonnes pratiques sexuelles et procréatives et transmettre des connaissances élémentaires aux jeunes hommes et aux jeunes femmes de 10 à 24 ans de ces quatre localités. Les éléments majeurs de ce projet qui durera deux ans étaient : l'information, l'éducation et la communication, l'assistance judiciaire, les services relatifs à la santé procréative et sexuelle; la formation pour les adolescents, les groupes d'entraide, les animateurs communautaires, les parents et le personnel éducatif et médical.

Article 6

Prostitution

6. Il existe une législation permettant les poursuites au titre de la Criminal Offences Act (loi sur les infractions pénales) mais les poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs d'infractions liées à la prostitution restent peu nombreuses. Il a été rapporté que les infractions se multipliaient dans certaines régions, toutefois les autorités de police se plaignent de la difficulté de poursuivre les auteurs. Un premier examen de la législation a révélé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à des modifications radicales de la loi relative à la prostitution au Guyana. En 2002 le Bureau de la condition féminine a prévu d'organiser des débats avec les organismes compétents sur les sujets que la législation proposée devra aborder.

6.1 Le Ministère de la santé surveille de près la santé sexuelle des femmes pratiquant la prostitution; elles ont accès au Centre de médecine génito-urinaire de l'Hôpital public de Georgetown.

6.2 Youth Challenge Guyana, une ONG pour les jeunes, active dans des initiatives de développement communautaire dans l'arrière-pays, est parvenue à rencontrer quelques prostituées dans des bassins miniers reculés et diffuser des messages de sensibilisation au VIH/sida. Toutefois l'impact de leur intervention n'a pas été établi.

6.3 Le Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale est préoccupé par une pratique constituant en l'emploi de jeunes Amérindiennes de l'intérieur du pays sur la côte, notamment dans des centres urbains, bon nombre d'entre elles n'ayant aucun papier permettant de vérifier leur âge. Beaucoup de ces jeunes filles sont exploitées et maltraitées par leurs employeurs et leurs clients et disposent de peu de recours dans un milieu qui ne leur est pas familier. Une

réflexion est conduite actuellement sur la question de savoir si la justice pénale est le meilleur moyen d'action pour remédier à cette situation.

Article 7

Participation des femmes à la vie politique et publique

7. Tandis que quelques droits ont bien été accordés aux femmes par la Constitution et le système électoral, la possibilité d'obtenir le même statut que les hommes en termes quantitatifs a été acquise après que des groupes de femmes ont exercé une pression sans relâche. Le nombre de femmes parlementaires est passé de 12 (18,5 %) en 2000 à 20 (31 %) après les élections de 2001 (appendice 2). On compte maintenant quatre femmes ministres alors qu'elles étaient seulement 2 en 1997. Le Vice-Président de l'Assemblée est une femme. La position hiérarchique la plus élevée de l'appareil judiciaire, celle de Chancelier, est occupée par une femme. L'un des trois juges d'appel est une femme. Actuellement on compte trois (3) femmes juges sur un total de 8. Les magistrates représentent 31 % (5) des 16 magistrats en poste. Même si entre 1998 et 2002 le nombre de femmes est passé parmi les secrétaires généraux des ministères de 3 à 4, elles demeurent largement sous-représentées par rapport à leur collègues masculins (27 %). On enregistre une tendance analogue au niveau des postes de secrétaire général adjoint (Deputy Permanent Secretary) (appendice 3). Le Gouverneur de la Banque centrale est une femme. Entre 1998 et 2001 aucune femme ne siégeait à la commission de la fonction publique et à la commission des forces de police (appendice 4). Néanmoins les femmes sont très bien représentées à la Commission nationale des droits de l'enfant et à la Commission nationale pour la femme. Les fonctionnaires sont en majorité des femmes (62,1 %); les hommes sont en minorité (37,9 %). (appendice 5). Concernant le Ministère de l'éducation, 71,7 % (667) des chefs d'établissement étaient des femmes en 2002.

7.1 À l'occasion de l'analyse des données relatives à la répartition par sexe des fourchettes de salaire dans la fonction publique il a été constaté que les femmes occupaient proportionnellement un grand nombre de postes faiblement rémunérés (67,4 %) et très peu des postes les mieux rémunérés. (18,1 %) (appendice 6) Un amendement à la Constitution a été proposé, il prévoit notamment qu'« il conviendra d'encourager et de favoriser la participation des femmes aux divers processus de gestion et de prise de décisions, qu'ils soient privés, publics ou gouvernementaux, par des lois votées dans ce but ou de toute autre manière ».

7.2 Jamais une femme n'a été nommée Présidente de région au cours de la période 1998-2002 dans le cadre du système de démocratisation de l'administration (appendice 7). Sur les 10 régions administratives on recense seulement une (1) Vice-Présidente et une administratrice régionale adjointe; toutes deux sont Amérindiennes. La proposition d'organiser des élections municipales en 2002- 2003 a donné l'idée à un certain nombre de partis politiques et de groupes communautaires de choisir des femmes qui recevraient une formation préparatoire pour se porter candidates aux élections. L'Institut démocratique national (NDI) met actuellement ce programme en oeuvre grâce des fonds de l'USAID. En juillet 2002, l'Association du Barreau du Guyana (GBA) a engagé avec l'Association des femmes juristes du Guyana (GAWL) un projet triennal patronné par l'OEA visant à former des femmes à la prise de décision.

7.3 Au Guyana, les femmes continuent de s'impliquer activement dans les ONG. La famille des ONG féminines s'est agrandie en 2001. On recense 105 ONG, un certain nombre ayant été créées depuis 1998. Ces organisations vont du niveau national au niveau régional (CARICOM). La reconstitution de l'Association des femmes des Caraïbes (CARIWA) au Guyana est bienvenue car on attend de cette organisation qu'elle joue un rôle de premier plan pour aider les femmes. Cette organisation régionale a fait connaître sa volonté de collaborer étroitement avec le gouvernement pour que les questions relatives aux femmes ne soient pas oubliées. Les femmes sont toujours sous-représentées dans les forces armées.

Article 8

Représentation

8 Il n'existe aucun dispositif formel empêchant la représentation des femmes au niveau national et international. La représentation des femmes est légale dans la mesure où il n'existe pas de législation discriminatoire ou de pratiques administratives concernant leur représentation. Toutefois, dans les faits, les femmes ne sont pas convenablement représentées aux postes décisionnels de haut niveau si l'on compare avec leur nombre dans la société, leurs hauts niveaux d'études et leur participation croissante dans la population active. Bien que les femmes aient amélioré leur statut professionnel et technique grâce à des efforts scolaires, elles demeurent une minorité sur le plan administratif. Néanmoins il semble que les femmes participent plus largement au niveau communautaire.

8.1 Les données relatives à la composition des organes réglementaires (appendice 1) attestent la domination masculine à ce niveau. À l'exception du Conseil d'administration de la Société guyanienne des postes et de celui de la commission des adoptions, les hommes occupent une large majorité des postes de direction. De même les femmes sont sous-représentées dans le secteur privé. On compte une seule femme sur les deux entités que sont la Commission du secteur privé et le comité de l'association consultative des industries du Guyana, deux organes importants du secteur privé.

8.2 Avec le soutien de l'État, les Guyaniennes contribuent de manière significative au mouvement d'intégration régional de la CARICOM et sont représentées à un haut niveau aux Nations Unies et dans d'autres assemblées internationales. L'actuel directeur général du Ministère des affaires étrangères est une femme. Une seule ambassade est dirigée par une femme.

8.3 À cet égard les mesures visant à faciliter la promotion des femmes ont inclus un programme de formation de l'Institut démocratique national (NDI) à l'intention des parlementaires et des femmes élus dans les collectivités locales. Ce programme était financé par l'USAID. Dans le cadre de sa formation de dirigeants, le Women's Leadership Institute (GWLI) a organisé pour les femmes une formation à la gestion. Des cours de formation à la diplomatie sont régulièrement organisés à l'Institut du service extérieur au Ministère des affaires étrangères. Ils ne s'adressent pas spécifiquement aux femmes.

Article 9

Nationalité

9. La Constitution de 1980 accorde de plein droit la citoyenneté au conjoint d'un Guyanien homme ou femme. À cet égard le Guyana a satisfait aux obligations du CEDAW. La législation en vigueur relative à la nationalité n'enfreint pas la Constitution et n'a de ce fait nécessité aucune modification.

Article 10

Éducation

10. Le Gouvernement guyanien est déterminé à offrir les mêmes chances à tous les Guyaniens en matière d'éducation. L'éducation est assurée en maternelle, puis six années au niveau primaire, quatre à sept années au niveau secondaire et trois à quatre années au niveau professionnel ou supérieur. L'éducation est gratuite et obligatoire pour les enfants âgés de 5 ans et 9 mois jusqu'à leur quinzième année. Des examens de la Constitution ont proposé d'inscrire dans les droits fondamentaux la disposition relative à une éducation primaire et secondaire gratuite et obligatoire, mais cette proposition n'a pas encore été votée. L'accès à l'éducation n'est pas limité par des considérations liées au sexe. Les garçons et les filles bénéficient d'un accès identique.

10.1 Le Gouvernement a procédé à un examen de la politique de l'éducation en 2000. Il s'est attaché à adopter une approche plus attentive aux différences entre les sexes dans les programmes scolaires. Le projet est ouvert aux débats et aux commentaires.

10.2 L'attention accrue accordée aux établissements scolaires témoigne de la volonté constante de l'État d'améliorer les équipements éducatifs dans l'ensemble du pays. Au cours de la période 1998-2000 un total de 673 écoles, collèges et établissements postsecondaires, notamment dans l'intérieur du pays, ont été construits ou rénovés grâce au financement du Fonds d'affectation spéciale pour les besoins essentiels (BNTF), au programme palliatif d'assistance sociale (SIMAP), au Programme d'amélioration de l'enseignement primaire (PEIP), au ministère et aux administrations régionales. Cette orientation a notablement transformé l'équipement scolaire et créé un milieu plus favorable aux études. Outre cette évolution on a assisté à la création d'un certain nombre d'écoles privées payantes qui ont élargi l'accès à l'éducation et offrent aux jeunes un choix plus large dans la poursuite des études. Parmi les établissements qui se sont ouverts au cours de la période considérée on peut citer la ABC Academy, Marian Academy et La Première Academy. L'accès supérieur s'est élargi à d'autres régions du pays avec l'établissement d'une annexe de l'Université du Guyana dans le comté de Berbice en 2000. Les inscriptions pour l'année scolaire 2000-2001 totalisaient 43 garçons et 91 filles. Pour l'année en cours 2001-2002 on compte 148 garçons et 131 filles. L'éducation professionnelle est dispensée dans plusieurs établissements mixtes. L'un des instituts professionnels les plus en vue, le Gouvernement Technical Institute (GTI) ayant des centres à Georgetown, Linden et New Amsterdam a ouvert un quatrième centre en avril 2002 dans le comté d'Essequibo. Les données du GTI indiquent qu'en 1998-1999 l'établissement comptait 1 810 étudiants et 645 étudiantes.

10.2.1 Le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports a organisé un programme de formation de jeunes entrepreneurs (YEST) qui concerne et forme chaque année quelque 350 à 400 jeunes gens ayant arrêté leurs études. Quarante-

cinq pour cent (45 %) des étudiants internes viennent de l'intérieur du pays et environ 45 % sont des filles. Le programme ne tolère aucun sexisme dans le choix des formations professionnelles suivies par les garçons et les filles.

10.3 Des prêts d'études sont accordés à tous les étudiants de l'Université du Guyana. En outre des fonds de l'UNESCO ont permis la création d'un fonds renouvelable pour les étudiants suivant un enseignement supérieur, technique ou professionnel; on veille spécialement à ce que des jeunes filles en bénéficient. Les jeunes filles suivant des cours du niveau supérieur, technique ou professionnel peuvent emprunter à la Guyana National Cooperative Bank Trust Company afin de se procurer le matériel dont elles ont besoin. Cette place particulière faite aux jeunes filles témoigne de la volonté de supprimer les déséquilibres existant entre les sexes à ces niveaux du système éducatif. Depuis la création du système en 1993, 47 jeunes filles ont bénéficié de ce fonds.

10.4 Le Ministère de l'éducation s'efforce de mobiliser des fonds afin de promouvoir les compétences en informatique parmi les élèves. Plusieurs écoles et collèges de la région 6, qui est une région rurale, ont mis des ordinateurs à la disposition des élèves. Le Ministère de l'éducation a également fourni des ordinateurs à l'école primaire Paramakatoi et à l'établissement secondaire de Mahdia, dans l'intérieur du pays. Le Ministère de l'éducation a pris des mesures positives pour que les localités rurales difficiles d'accès bénéficient de ce programme.

10.5 Un programme d'enseignement pédagogique à distance a été organisé en 1999 pour améliorer la qualité de l'éducation dans les régions reculées et à ce jour il est toujours en place. Ce programme est financé par l'Agence canadienne de développement international (ACPI). Les enseignants qui terminent cette formation pédagogique sont nommés dans des écoles situées à l'intérieur du pays. La première promotion de 116 élèves maîtres devrait obtenir le diplôme de fin d'études en 2003. Des internats ont été créés dans certaines localités pour mieux scolariser les enfants amérindiens de l'intérieur. Les enseignants originaires de l'intérieur reçoivent une prime pendant qu'ils suivent cette formation pédagogique dans une ville de la zone côtière. Des primes sont également versées aux enseignants pour les inciter à atteindre le niveau de la licence. Des bourses sont accordées aux enseignants de la côte qui sont disposés à travailler dans l'intérieur du pays pendant trois ans après l'obtention de leur diplôme. Le programme GBET a été mis en place pour améliorer le niveau éducatif des personnes qui souhaitent entrer au Cyril Potter College of Education (CPCE), qui est un institut de formation des enseignants. Ce programme est sanctionné par le brevet élémentaire d'enseignement, qui permet d'entrer au CPCE.

10.6 Des organismes privés continuent de contribuer à l'éducation au niveau national. L'Institut d'éducation permanente et d'enseignement à distance du Guyana, l'Association pour l'éducation des adultes et le nouveau Forum de perfectionnement professionnel sont les principaux instruments de la promotion de l'éducation permanente. Il convient de décerner une mention spéciale au Open Door Centre (« centre porte ouverte ») qui a été créé en 2000 par le Ministère de la santé et du travail d'alors pour les personnes handicapées. Ce centre national de formation professionnelle est cofinancé par l'Union européenne et dispense un enseignement professionnel dans les domaines scientifique, technique et commercial permettant l'obtention d'un emploi rémunérateur. Le centre coordonne tout ce qui concerne la

formation et l'emploi des handicapés au Guyana et facilite leur intégration dans les secteurs productifs de la société.

10.7 À cet égard l'État doit résoudre plusieurs problèmes sérieux. Il est impératif de réfléchir aux problèmes sociaux qui touchent la population scolaire et affectent les résultats en général. Les problèmes d'absentéisme, de pratiques sexuelles irresponsables, de toxicomanie et de violence ont envahi le système éducatif. Des mesures sont en cours d'application pour inverser la hausse de l'absentéisme et du décrochage scolaire. Les bases ont été jetées avec le récent lancement d'une campagne contre l'absentéisme, une approche interinstitutionnelle coordonnée par la direction du bien-être scolaire du Ministère de l'éducation. Le Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale s'occupe actuellement du problème du nombre grandissant des enfants des rues par l'intermédiaire des organismes compétents.

10.8 L'augmentation du nombre de démissions et de départs à l'étranger d'enseignants expérimentés, notamment des niveaux primaire et secondaire constitue une menace grave pour le système éducatif. Cette hémorragie dans une profession à pénurie risque de compromettre la qualité de l'éducation dispensée et la portée de l'éducation en tant que moyen de réduction de la pauvreté et d'émancipation des deux sexes. Il est urgent de prendre des mesures visant à enrayer cette évolution.

10.9 Au Guyana la vie du pays veut que les jeunes gens et les enfants acquièrent des compétences sociales plus acceptables et que l'école s'attache à inculquer des valeurs et des normes morales et éthiques fortes, et à promouvoir des modes de vie sains. Outre la nécessité d'améliorer les notions de lecture et d'arithmétique, il est indispensable d'élaborer un programme spécifique visant notamment à éliminer toutes les formes de discrimination à tous les niveaux de la société. Particulièrement pour ce qui concerne la discrimination à l'égard des femmes et des filles, le Ministère de l'éducation s'est engagé par ses mesures politiques et ses programmes dans une approche éducative plus attentive aux différences entre les sexes. Ses efforts pour éradiquer les stéréotypes sexistes du matériel pédagogique devraient toutefois être réexaminés afin d'offrir des images plus positives et des messages plus efficaces concernant les relations hommes-femmes. Les messages diffusés par les médias, notamment dans la publicité et les divertissements, renforcent les stéréotypes sexuels négatifs liés aux femmes et vont à l'encontre des efforts déployés pour éradiquer ces stéréotypes dans la société.

10.10 Le Ministère de l'éducation soutient l'actuel programme d'orientation professionnelle des étudiants. Une aide financière est proposée aux étudiants de certaines écoles pour qu'ils se forment dans les domaines technique et professionnel. La formation et l'éducation professionnelle et technique (TVET) sont ouvertes au même titre aux hommes et aux femmes dans un certain nombre d'institutions parmi lesquelles le Government Technical Institute, le Guyana Industrial Training Centre, Le Guyana School of Agriculture et la Carnegie School of Home Economics. Un Centre de ressources éducatives s'est ouvert dans la région 3 en 1999, offrant des possibilités d'éducation aux femmes rurales. Des centres identiques existent dans les régions 4, 6, 2 et 10. Les services de l'enseignement à distance du Guyana (GUIDE) sont essentiellement utilisés par les femmes qui, depuis sa création, représentent 90 à 95 % des inscriptions.

10.11 On ne constate guère de différence entre garçons et filles quant à leur scolarisation au niveau de la maternelle et du primaire. Au cours de la période 1998-1999 et 1999-2000, les statistiques du Ministère de l'éducation ont montré que les garçons étaient légèrement plus nombreux que les filles à ces deux niveaux. L'inversion de la tendance au niveau des inscriptions se fait dans le secondaire où les filles sont plus nombreuses que les garçons. En 1998-1999, sur un total de 3 339 abandons scolaires au niveau primaire, 1 758 (52,7 %) étaient des garçons et 1 581 (47,3 %) étaient des filles. En 1999-2000 on a constaté une tendance comparable avec 3 585 abandons scolaires, parmi lesquels 1 846 (51,5 %) étaient des garçons et 1 739 (48,5 %) étaient des filles. S'agissant du niveau secondaire général en 1998-1999, on a enregistré un total de 1 516 décrochages scolaires, 696 (45,9 %) étaient des garçons et 820 (54,1 %) étaient des filles. Le choix des carrières professionnelles reproduit encore largement les stéréotypes liés au sexe car les femmes continuent à s'engager dans des secteurs où elles sont traditionnellement majoritaires. À l'Université du Guyana, les tendances relevées sur les inscriptions rendent tout à fait compte de ce schéma. En 1998-1999 et 1999-2000 les femmes représentaient respectivement 77,6 % et 70,4 % des étudiants inscrits en première année de sciences sociales. Réciproquement, à la faculté de technologie elles ne représentaient à la même période respectivement que 6,8 % et 7,6 %. Les femmes dominent toujours le secteur de l'éducation (respectivement 82,9 % et 80,6 % des inscriptions en première année en 1998 et 1999) et celui de la santé (66,7 % et 67,6 %). Cette tendance du secteur de l'éducation est encore plus nette lorsqu'on observe les données sur la répartition par sexe des diplômés du Cyril Potter College of Education (CPCE). Sur les 2 256 étudiants diplômés de cet établissement entre 1998 et 2002, 306, soit 13,6 %, étaient des hommes, et 1 950, soit 86,4 %, étaient des femmes. La même configuration se retrouve dans les sept centres du CPCE répartis dans diverses régions du Guyana (appendice 8).

10.12 Grâce à l'aide reçue de donateurs internationaux, un projet important (le projet « accès à l'éducation », GEAP) a pu être mis en oeuvre par le Gouvernement afin d'améliorer et de restructurer le système éducatif et offrir ainsi aux filles, aux jeunes femmes et aux jeunes hommes la possibilité d'un meilleur accès à une éducation de meilleure qualité. La première phase du projet a couvert la période 1999-2001. Ce projet a apporté un soutien considérable au système éducatif. La seconde phase est en cours et devrait se terminer en 2003. Le projet financé par la coopération britannique vise en particulier les régions 6 et 10 et comporte trois principaux objectifs : amélioration des résultats scolaires, amélioration des capacités d'organisation et des ressources humaines, accès élargi et améliorations matérielles. Les divers éléments du projet concernent : une amélioration des enseignements de la lecture et de l'arithmétique; des techniques innovantes; la préparation des enseignants et une formation en cours d'emploi; l'évaluation des élèves et un contrôle continu; des systèmes de gestion de l'enseignement et d'information; le développement des ressources humaines; un renforcement institutionnel; l'amélioration de l'accès à l'éducation et de l'environnement matériel. Ce programme vise un développement socioéconomique durable et la réduction de la pauvreté au Guyana en améliorant le niveau de lecture et d'arithmétique au cours du premier cycle et en élargissant l'accès au secondaire dans des zones mal desservies et pauvres. Le financement des trois composantes principales du programme est assuré comme suit : l'amélioration des performances scolaires a été financé à concurrence de 9,7 millions de dollars des États-Unis engagés dans des réformes fondamentales en termes de programmes et de pédagogie de l'apprentissage de la

lecture et de l'arithmétique depuis la maternelle jusqu'à la 4^e année du primaire; la rubrique « capacités d'organisation et des ressources humaines » a absorbé 3,47 millions de dollars des États-Unis engagés pour financer des actions de perfectionnement des capacités de gestion au Ministère de l'éducation afin d'assurer des services éducatifs de qualité; et la rubrique « infrastructures » a été financée à hauteur de 15 millions de dollars des États-Unis pour généraliser l'enseignement secondaire en construisant des collèges dans les localités les plus mal équipées.

10.13 L'Institut d'éducation permanente et d'enseignement à distance de l'Université du Guyana a coordonné un programme de formation financé par la BID « Formation professionnelle non traditionnelle des femmes » dans trois agglomérations – Georgetown, Linden et Essequibo. 370 femmes ont reçu une formation à plusieurs professions : entretien des véhicules automobiles (25); menuiserie (50); installation électrique (120); maintenance industrielle (22); maçonnerie (97); plomberie (17); soudure (39). La majorité des femmes ayant reçu cette formation avaient dû quitter le collège (322, soit 87,0 %) et avaient entre 18 et 40 ans (324, soit 87,5 %).

Article 11

Emploi

11. Théoriquement les dispositions de la Constitution accordent aux hommes et aux femmes les mêmes droits dans tous les domaines d'activité. L'article 29 1) de la Constitution du Guyana prévoit l'égalité en matière d'éducation, de formation, d'emploi, de promotion et de rémunération. Aucune loi n'a été modifiée au cours de la période 1998- 2002. Il est proposé que cet article devienne un droit fondamental mais cette proposition attend l'approbation de l'Assemblée nationale.

11.1 Les données recueillies par l'enquête menée en 1999 sur les conditions de vie montrent que la proportion d'hommes dans la population active était très différente de celle des femmes. En 1999 ils étaient 76 % et les femmes 39 % à occuper un emploi. Si l'on compare avec les chiffres des années 1992/1993, le pourcentage de femmes est inchangé à 39 % tandis que celui des hommes a baissé puisqu'il était alors de 81 %. Un fait positif néanmoins, le niveau du chômage est passé de 12 % en 1992/1993 à 9 % en 1999. Le taux de chômage des femmes était de 14 % en 1999, soit plus du double de celui des hommes, qui était de 6 %. Les données concernaient les chefs de famille, et on a ainsi appris qu'en 1999 87 % des hommes chefs de famille travaillaient, 2 % étaient au chômage et 11 % étaient inactifs. De manière contrastée, 56 % des femmes chefs de famille travaillaient, 5 % étaient au chômage et 39 étaient inactives ou « officiellement en dehors de la population active ».

11.2 La loi relative à l'égalité des droits de 1990 prévoit un salaire égal pour un travail égal. La loi de 1997 relative à la prévention de la discrimination prévoit une rémunération identique pour un travail de valeur identique.

11.3 En 1999 les populations rurales de l'intérieur ou de la zone côtière étaient les plus pauvres : 78 % de la population rurale de l'intérieur du pays et 40 % de la population rurale de la côte sont considérés comme vivant dans des conditions de pauvreté. Toujours en 1999 on estimait que 50 % des femmes du Guyana vivaient dans des conditions de pauvreté et que 29,7 % des femmes chefs de famille vivaient dans la pauvreté absolue. Ces chiffres proviennent de l'enquête la plus récente sur la pauvreté et les conditions de vie au Guyana. Le document de stratégie pour la

réduction de la pauvreté et le document de stratégie pour le développement national ont tous les deux reconnu le fait que les femmes représentaient la majorité des pauvres au Guyana. Ces textes de politique générale ne sont cependant pas encore au stade de la mise en oeuvre.

11.4 Selon l'enquête de 1999 sur les conditions de vie au Guyana, le secteur des services représente 44 % des emplois, suivi par l'agriculture, la chasse, l'industrie forestière et la pêche (28 %). Les emplois dans la fonction publique ont beaucoup diminué, passant de 17 % de tous les emplois en 1992/1993 à 6 % en 1999. Dans la fonction publique, les femmes occupent la majorité des postes. En 2001, 38,7 % des 9 978 fonctionnaires étaient des hommes et 61,3 % étaient des femmes. La réduction des emplois dans la fonction publique est liée aux conditions imposées par les institutions financières internationales. Néanmoins cela a un effet négatif pour la majorité des femmes qui sont employées dans la fonction publique.

11.5 Les femmes qui sont victimes de discrimination en raison de leur grossesse peuvent faire appel au médiateur pour qu'il s'occupe de leur cas et utiliser les services de la Legal Aid Clinic (« clinique de l'aide juridique »). Elles sont également protégées par la loi sur la prévention de la discrimination. Il convient d'élaborer davantage de programmes d'éducation publique pour informer les femmes de la législation et des moyens d'action qui sont à leur disposition. Aucune disposition ne rend obligatoires les congés de maternité ou de paternité, source fréquente de discrimination, notamment à l'égard des femmes.

Article 12

Santé

12. L'article 24 de la Constitution dispose que tous les Guyaniens ont droit à des soins médicaux gratuits. Mais les inégalités dans l'accès aux soins jouent contre les pauvres. Le Ministère de la santé examine actuellement des moyens d'améliorer les soins dispensés à ces groupes dont les besoins sanitaires principaux sont notamment les problèmes de nutrition, une hygiène du milieu précaire, les maladies à vecteurs et les maladies sexuellement transmissibles (MST). Le Ministère de la santé intervient grâce un réseau d'environ 140 centres de soins et dispensaires au niveau des soins de santé primaires dans les 10 régions administratives du Guyana. Le Gouvernement coordonne les services de santé maternelle et infantile (SMI) dans son programme de santé primaire. Des organismes tels que l'OPS/OMS (Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé) l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) et le SIMAP (programme palliatif d'assistance sociale) collaborent avec les autorités pour apporter un soutien technique aux services de soins.

12.1 Les objectifs de base du secteur de la santé sont l'augmentation de l'espérance de vie de tous les Guyaniens, la réduction des disparités entre les groupes sociaux, l'amélioration de l'accès aux soins et de la qualité des soins dispensés, et la garantie que les services de santé sont fournis à un coût abordable. Pour atteindre ces trois objectifs une attention particulière est accordée aux services de santé primaires et à la promotion d'une hygiène préventive.

12.2 Le Ministère de la santé élabore actuellement un programme sur les problèmes de santé sexospécifiques, tels que la santé procréative, l'impact des MST et du VIH/sida, le cancer, la malnutrition, et la morbidité et la mortalité maternelles. Une

analyse de la sensibilisation à la différence entre les sexes se retrouve aussi dans la planification, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de tous les programmes sanitaires. Une information sexospécifique est diffusée à l'appui des mesures prises.

12.3 L'État a continué à développer et améliorer son réseau et ses centres de soins dans tout le pays. Au Guyana, les soins de santé sont assurés par des institutions publiques, parapubliques, privées et non gouvernementales. Des organismes donateurs, l'OPS/OMS, l'UE, et la BID apportent leur soutien dans la fourniture des soins de santé au Guyana. Le budget de l'État demeure la principale source de financement du système de santé publique. Le budget de la santé publique pendant la période considérée est passé de 5,9 % du total en 1998 à 7,0 % en 2001. On estime que les dépenses publiques de santé atteindront 5 % du PIB fin 2002 et augmenteront de façon constante pour atteindre 10 % du PIB fin 2010. Mais les pays nord-américains ont recruté en masse des soignants guyaniens. Le manque résultant de professionnels de la santé compromet les services de soins locaux.

12.4 Les travailleurs sociaux et les services de l'aide sociale à l'enfance soulignent le besoin de psychologues professionnels pour traiter quelques-uns des cas difficiles. Help and Shelter, une organisation non-gouvernementale, et l'Hôpital public de Georgetown (HPG) ont commencé à instituer un système d'aiguillage pour les femmes battues qui se rendent aux urgences de l'hôpital. Les modalités et la formation requises pour rendre ce système opérationnel restent encore à définir. Le programme de santé maternelle et infantile du Ministère de la santé est un service sanitaire préventif qui s'adresse spécialement aux femmes enceintes et aux enfants âgés de moins de cinq ans.

12.5 L'anémie ferriprive est un problème préoccupant au Guyana. Une étude relative aux oligo-éléments réalisée en 1997 a révélé que le déficit d'hémoglobine était de 29,9 % chez les femmes enceintes, de 20,8 % chez les enfants de 0 à 4 ans et de 15,5 % chez 5 à 14 ans. Ce constat a conduit à l'élaboration de plans d'apports complémentaires en nourriture et en médicaments pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. On encourage les femmes enceintes à s'inscrire dans des cliniques prénatales vers la douzième semaine de grossesse. L'objectif est de suivre l'évolution, identifier suffisamment tôt les cas à haut risque et dispenser les soins adaptés pour une maternité sans risque. En 2001, le Ministère de la santé a indiqué que 2 274, soit 24 %, des femmes enceintes souffraient d'anémie avec des taux d'hémoglobine inférieurs à 10 grammes par décilitre. En 2002 le Ministère de la santé a entrepris de diffuser des communiqués d'intérêt public relatifs à l'anémie ferriprive. Ces communiqués offrent une information sur la prévention et la lutte contre l'anémie. L'alimentation mal équilibrée qui conduit à plusieurs maladies chroniques telles que l'obésité, l'hypertension, le diabète et le cancer constitue une autre source de préoccupation sérieuse pour les femmes.

12.6 Une proportion élevée des Guyaniennes (81 %) bénéficie de soins prénatals dispensés par des professionnels de la santé compétents. Les femmes de l'intérieur du pays (48 %) sont moins susceptibles de recevoir ces soins que les femmes habitant les villes de la côte (90 %) et les femmes rurales de la côte (85 %). Le programme de soins prénatals leur offre la possibilité de repérer d'éventuels symptômes durant leur grossesse et leur accouchement, d'être vaccinées contre le tétanos, d'acquies des notions de puériculture et d'être traitées pour des problèmes préexistants tels que le paludisme ou l'anémie. Les femmes reçoivent des injections d'anatoxine tétanique au cours de leur grossesse pour protéger les nourrissons du

tétanos néonatal. Environ 62 % des femmes ayant récemment accouché (en 2000) étaient protégées contre le tétanos néonatal. Au Guyana les soins de santé primaires sont dispensés gratuitement par l'État.

12.7 Selon une enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) réalisée par le Bureau des statistiques en 2000, le Guyana a fait des progrès substantiels dans la réduction du taux de mortalité liée à la maternité : 86 % des femmes enceintes ont été accouchées par du personnel qualifié. Parmi elles 90 % venaient des régions côtières et 48 % de l'intérieur du pays. Toutes les naissances dans des zones urbaines côtières étaient assistées par du personnel qualifié. 70,6 % des femmes suivies étaient mariées, 9,9 % avaient été mariées et 19,5 % ne l'avaient jamais été. 68,7 % avaient déjà accouché avant la période considérée et 31,3 % n'avaient jamais accouché. L'étude montre que les femmes plus instruites ont plus de chances de mettre leurs enfants au monde avec l'assistance d'un personnel qualifié que les femmes moins instruites. 23 % des accouchements ont eu lieu en présence d'un médecin. Néanmoins sur ce chiffre seuls 7 % des accouchements assistés d'un médecin ont eu lieu dans l'intérieur du pays. On a également enregistré une baisse de la mortalité infantile de 16 pour 10 000 en 1997 à 14,1 pour 10 000 en 1999, soit une baisse de 30,1 %. En 1997 le taux de mortalité infantile était de 28 pour 10 000. En 2000 ce chiffre est passé à 21,9 pour 10 000. Des statistiques récentes issues de l'enquête citée de 2000 montrent que la majorité de femmes mariées ou vivant en concubinage n'utilisent aucun moyen contraceptif. La contraception est moins courante chez les femmes de l'intérieur du pays. Les femmes qui n'ont pas reçu d'éducation scolaire ont moins recours à un moyen contraceptif.

12.8 Les initiatives « Hôpitaux amis des bébés » et l'allaitement maternel sont encouragés dans tous les hôpitaux et cliniques. Les mères sont engagées à nourrir leur bébé exclusivement au sein pendant quatre à six mois. L'objectif premier est de diminuer la fréquence des maladies infantiles transmissibles et des cas de malnutrition et de renforcer le système immunitaire des enfants au cours de leurs cinq premières années.

12.9 Environ 83 % de la population a l'eau potable avec de faibles écarts entre les régions urbaines et côtières. Ce sont les investissements publics permanents dans ce domaine qui permettent cet accès à l'eau potable.

12.10 Le Programme alimentaire mondial (PAM), avec les autorités, a continué à intensifier son programme alimentaire dans les écoles. Toutes les écoles maternelles et primaires bénéficient de ce programme.

12.11 Plusieurs autres ministères et institutions coopèrent pour soutenir le Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale en signalant les cas de maltraitance à l'égard des enfants et de violence dans la famille, offrant des services d'aide psychosociale aux victimes en faisant appliquer la loi. Ces institutions sont le Ministère de l'éducation, le Ministère des affaires amérindiennes, le Ministère de l'intérieur représenté par les services de police, le Ministère de la justice, le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, le Ministère de la santé, et diverses organisations non gouvernementales telles que Help and Shelter, l'Association pour une procréation responsable (GRPA), l'Association des travailleurs sociaux professionnels, la Croix rouge guyanienne, Red Thread et l'Association de planification familiale du Guyana. Des organisations non gouvernementales, la GRPA, l'Association de planification familiale du Guyana et le Centre de soins génito-urinaires (GUM Clinic) sont chargés des services de

planification familiale et du traitement des questions et problèmes de santé procréative. La GRPA gère une clinique et offre une ligne téléphonique ouverte en permanence, des conseils privés, des cours et des séminaires de formation en milieu scolaire.

12.12 L'association de planification familiale du Guyana est en relation avec le Ministère de la santé pour assurer les interruptions volontaires de grossesse et offrir des conseils avant et après l'IVG. La consultation où sont donnés ces conseils est obligatoire. La Loi relative à l'interruption volontaire de grossesse a été votée en 1995, légalisant ainsi les interruptions de grossesse réalisées par des médecins diplômés dans des hôpitaux agréés. Ce service est payant. En 2002 le Ministère de la santé a désigné l'hôpital public de Georgetown comme organe de mise en oeuvre des dispositions légales. L'association de planification familiale est une ONG officielle qui assure ce service à peu de frais. Les hôpitaux sont chargés de réunir les documents relatifs aux interruptions de grossesse afin que toutes ces interventions soient communiquées au Ministère de la santé. Le Ministère de la santé organise la diffusion nationale d'informations sur les interruptions de grossesse.

12.13 Les bénévoles locaux de l'Association pour une procréation responsable oeuvrent dans les régions 3, 4, 5, 6 et 10 pour l'amélioration de la santé procréative et sexuelle et de la vie familiale. Les bénévoles espèrent amener des changements dans la collectivité en organisant et en animant des séances et des rencontres pour discuter des problèmes de santé sexuelle et procréative. Les bénévoles aident les communautés à rechercher les solutions possibles à ces problèmes et incitent leurs membres à prendre des mesures permettant d'y répondre. L'Association de planification familiale du Guyana a une équipe de terrain dans la région 4. L'équipe répond aux questions et aux problèmes de santé sexuelle et procréative et distribue des contraceptifs dans différentes localités de la région. Des fonds sont toujours nécessaires pour aider ces organismes à élargir leur champ d'action.

12.14 Le nombre de cas de sida recensés chez les femmes en âge de procréer (15-45 ans) est passé de 49 en 1998 à 118 en 1999. Entre 2000 et 2001 le nombre d'individus infectés par le VIH a augmenté de 42,5 %, passant de 100 à 248. Sur ces chiffres, le nombre d'hommes est passé de 52 % à 54,8 % et le nombre de femmes a légèrement diminué, passant de 46 % à 45,2 %. Les femmes représentaient en 2001 environ 45 % de tous les cas d'infection HIV/sida. Dans la tranche d'âge des 15-24 ans, on comptait beaucoup plus de femmes que d'hommes porteurs du virus VIH. Les femmes sont devenues un groupe vulnérable en raison de la pauvreté et du chômage. Le plus grand nombre de cas de VIH/sida se trouve dans la tranche d'âge des 20-49 ans et notamment parmi les 30-34 ans. En 2001, 1 % des donneurs de sang contrôlés étaient séropositifs. Il s'agit là d'une diminution par rapport au chiffre de 1997 qui était de 3,2 %. 7,1 % des femmes enceintes étaient séropositives en 2001, soit 3 % de plus qu'en 1995. Les effets dévastateurs de ces statistiques ne se limitent pas aux seuls individus infectés mais concernent les familles et la société dans son ensemble. Les enfants orphelins, la perte d'un revenu pour le foyer, la diminution des ressources humaines sont quelques-unes des nombreuses conséquences de cette épidémie pour la société guyanienne.

12.15 Le Guyana a élaboré un nouveau plan triennal de lutte concertée contre le VIH/sida afin de proposer une réponse concertée à l'épidémie de VIH/sida. Il comporte notamment plusieurs volets :

- Gestion du programme;
- Suivi et évaluation;
- Information, éducation et communication (IEC);
- Soins et soutien;
- Programmes spéciaux.

Le Bureau de la condition féminine projette de mobiliser les femmes par les ONG et la société civile la plus large pour établir une coopération avec le secrétariat national au plan de lutte contre le sida lors de la mise en oeuvre de ce programme multiforme. Le Gouvernement a alloué des fonds supplémentaires au secteur de la santé pour la lutte contre le sida. Le Guyana a pris une part active aux initiatives de la CARICOM et du programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour empêcher la propagation de la maladie. Le secrétariat au plan de lutte contre le sida (NAPS) continue de coordonner les aspects « information, éducation et communication » du programme entrepris. Les stratégies d'intervention en IEC incluent le recours aux ONG pour organiser des programmes éducatifs à l'intention des jeunes en mettant l'accent sur l'éducation par des camarades du même âge. Les activités publiques, les jours fériés et les fêtes officielles participent à l'action de sensibilisation.

12.16 En collaboration avec le Centre d'épidémiologie des Caraïbes (CAREC), un programme a été développé pour améliorer le dépistage et l'accompagnement psychologique, aspects essentiels de la stratégie nationale de lutte contre le sida. Les programmes s'adressent également aux prostituées de Georgetown pour déterminer avec précision le niveau des infections par le VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles. L'agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a financé un programme impliquant six ONG pour travailler sur un projet de sensibilisation des jeunes au VIH/sida s'adressant à trois groupes cibles : les jeunes ayant quitté l'école, les conducteurs de minibus et les contrôleurs de billets, et les jeunes vivant dans des groupes organisés à Georgetown, Linden et New Amsterdam. La participation à ce projet des jeunes femmes a été remarquable dans ce projet.

12.17 La permanence téléphonique nationale sur le sida offre maintenant des informations et des recommandations précises sur les questions liées au VIH/sida. En 2001, le Ministère de la santé a développé un avant-projet de l'action de prévention visant à réduire, sinon empêcher totalement, la transmission materno-foetale du VIH. Le projet pilote a été mis en place dans la région 4 dans quatre centres de soins de santé et dans la région 6, une zone rurale, dans trois centres de soins de santé. Le ministère table sur une réduction de 50 % de cette forme de transmission du VIH pour fin décembre 2002. Les femmes enceintes infectées par le VIH sont soignées à la NEVIRAPINE. Le Gouvernement a également salué la mise sur le marché du traitement antirétroviral universel pour un usage généralisé à toutes les personnes infectées. Il espère que ce traitement fera reculer la maladie dans les cas récemment déclarés. La Guyana Pharmaceutical Company a commencé à produire des antirétroviraux. Il est nécessaire de prendre des dispositions pour venir en aide aux enfants démunis tels que les enfants dont les parents sont morts du sida. Il convient également de développer davantage de programmes de lutte contre le VIH/sida visant en particulier les femmes et les adolescents. Au cours des deux

dernières années des personnes vivant avec le VIH/sida ont créé une ONG pour offrir un soutien à d'autres personnes vivant avec le VIH/sida et leur famille.

Article 13

Prestations économiques et sociales

13. Bien que la majorité des initiatives de développement du Gouvernement guyanien, du secteur privé et des institutions internationales ne soient pas axées sur les différences entre les sexes, les femmes en ont bénéficié directement et indirectement sur le plan économique et social.

13.1 Les femmes sont toujours majoritaires dans la fonction publique et elles ont bénéficié d'augmentations de traitement au cours de la période considérée. En 1999, le traitement minimum était de 180 000 dollars guyaniens (1 006 dollars des États-Unis) par an, soit 15 000 dollars guyaniens (84,26 dollars des États-Unis) par mois. En 2002 il était passé à 20 045 dollars guyaniens (105 dollars des États-Unis) par mois. Malgré les hausses de salaire, le coût de la vie élevé accroît les difficultés des femmes à gérer les ressources pour subvenir aux besoins de leur famille.

13.2 Les femmes ont obtenu l'accès aux prêts, aux hypothèques et aux crédits des établissements de prêt officiels. Un de ces établissements, la New Building Society, a consenti 3 553 hypothèques entre 1998 et 2001, dont les bénéficiaires étaient 1 938 (54,5 %) hommes et 1 615 (45,5 %) femmes. L'Institute of Private Enterprise Development propose aux femmes des conditions de prêt spéciales. Entre 1998 et 2000 ce sont 10 947 prêts qui ont été accordés, 2 714 soit 24,8 % à des hommes et 8 223 soit 75,2 % à des femmes. Les prêts sont consentis pour des activités diverses comprenant la transformation des aliments, l'industrie manufacturière, l'industrie laitière, la production agricole, le développement de micro-entreprises et des programmes d'action rurale.

13.3 Les prestations versées par le Système d'assurance national (NIS) servent à compenser le coût élevé des services médicaux et autres services connexes. Des versements sont effectués au titre des pensions de vieillesse, de réversion, d'invalidité, ou pour cause d'incapacité, d'obsèques, de maladie, de maternité, de décès et d'accident. Les bénéficiaires, qu'ils soient des hommes ou des femmes, ont vu une augmentation de 31,1 % du taux de base des pensions de vieillesse et d'invalidité, et de 7,3 % de toutes les autres pensions en 1999. Le montant moyen versé aux femmes au titre des allocations de maternité était de 27 221 dollars guyaniens en 1999 et la prime de naissance s'élevait à 2 000 dollars guyaniens à la même date.

Article 14

Les femmes rurales

14. Le Gouvernement guyanien cherche à améliorer l'accès des ruraux pauvres aux biens fonciers, aux fonds de roulement, aux capitaux, aux techniques et aux marchés agricoles et autres. Un plan de réforme agraire en cours d'élaboration cherche à remédier au problème de l'exiguïté des exploitations agricoles des ruraux pauvres. Actuellement beaucoup d'entre eux occupent des terres louées à l'État. Ces exploitants ne peuvent pas obtenir de prêts car ces terres ne peuvent pas leur servir

de nantissement. La réforme agraire permettra aux fermiers qui auront effectivement occupé la même parcelle de terrain pendant plus de 15 ans de l'obtenir à titre de concession gratuite. En 2000, grâce au financement de la BID engagée dans le projet d'implantation de ménages à faible revenu, le Gouvernement a voulu mettre à la disposition des ménages à revenu faible ou moyen de vastes parcelles pour la construction de maisons. Ce projet, mis en oeuvre par le service central du logement et de l'urbanisme du Ministère du logement et de l'eau devrait profiter à 21 500 ménages habitant dans des localités rurales et semi-rurales et des colonies de squatters. Chaque ménage recevra un lot viabilisé avec son titre de propriété.

14.1 Au Guyana, les Amérindiens comprennent les tribus Arawak, Akawaio, Carib, Makushi, Patamona, Wapisiano, Wai Wai, Arekuna et Warrau. Une étude réalisée par le Ministère des affaires amérindiennes et actualisée en 2001 a montré que la population amérindienne comptait 73 735 personnes, soit 7 % de la population totale du pays.

14.2 En règle générale, les Amérindiens gagnent leur vie grâce à l'agriculture, les plantations d'arachide, la pêche, la chasse, le tissage et l'artisanat. Dans les régions 8 et 9, les femmes jouent un rôle de premier plan dans la génération du revenu familial. Dans les zones rurales le niveau du chômage demeure trop élevé. Les populations rurales ont besoin de davantage de formation professionnelle ce qui réduira la précarité économique.

14.3 Les enfants amérindiens ont accès gratuitement à l'éducation depuis la maternelle jusqu'au secondaire. Les établissements secondaires sont situés à Mabaruma et Kumaka dans la région 1, Waramadong dans la région 7 et Aishalton, St Ignatius et Annai dans la région 9. Ce sont des régions de l'intérieur du pays. Ces établissements secondaires ont des dortoirs et des installations pour accueillir les élèves qui habitent dans des zones éloignées. Un programme alimentaire est appliqué dans les établissements de St Ignatius, Kumaka, Mabaruma et Annai. D'autres écoles sont en construction dans des zones rurales pour répondre aux besoins éducatifs des enfants ruraux. Le campus de Berbice de l'Université du Guyana et l'Institut d'éducation permanente et d'enseignement à distance répondent également aux besoins éducatifs des localités rurales dans lesquelles on trouve une forte majorité de femmes intéressées.

14.4 Le projet Escuela Nueva financé par l'UNICEF est axé sur l'amélioration des programmes scolaires dans les régions de l'intérieur du pays et cherche à offrir aux enfants amérindiens le même accès à l'éducation qu'aux autres enfants guyaniens. Le projet repose aussi sur le principe du respect dû aux enfants et enfants guyaniens et sur leurs droits, et il engage les parents et autres intéressés des communautés locales à participer au développement des priorités éducatives. Ce projet a été mis en oeuvre en 1993 et comprenait deux étapes. La première commençait en 1993 pour s'achever en 1998. La seconde commençait en 2000 et s'achèvera en 2005. Ces étapes ont été mises en place dans des écoles pilotes de Santa Rosa dans la région 1 et de Surama et Aishalton dans la région 9. Le président de la région 9 a fait savoir que le projet Escuela Nueva avait eu un effet remarquable sur les élèves. Non seulement on a pu noter un changement dans leur attitude, les enfants timides et réservés devenant des individus plus assurés, mais les résultats aux examens se sont améliorés dans les écoles pilotes de la région. De manière générale le projet a été une réussite pour la formation des enseignants et l'amélioration des résultats scolaires.

14.5 Une étude réalisée par l'Association des peuples amérindiens (APA) montre que parmi les problèmes sociaux touchant les femmes amérindiennes on trouve la vente illégale d'alcool dans les communautés amérindiennes en violation de la loi relative aux Amérindiens. Tout aussi pertinent est le fait que les Amérindiens eux-mêmes produisent et consomment traditionnellement de l'alcool dans leurs villages. Les autres préoccupations des femmes amérindiennes concernent la prostitution de jeunes Amérindiennes mineures et l'absence d'égalité d'accès à l'éducation, la difficulté d'accès à la propriété foncière, la mauvaise situation économique, la difficulté d'obtenir des soins en cas d'urgence, la pauvreté, la malnutrition et la dénutrition et les viols. Il est signalé que dans la population féminine amérindienne les violences sexuelles sont très fréquentes.

14.6 Vingt cinq ateliers ont été organisés dans des localités amérindiennes entre 1998 et 2000 par l'Association des peuples amérindiens (APA) pour informer les Indiens de leurs droits. Des ateliers communautaires de développement des capacités ont été organisés dans les régions 1, 7, 8, 9 et certaines zones de la région 2.

14.7 Une conférence des femmes de l'APA s'est tenue en août 2002. Elle cherchait à apporter une réponse aux violences dans la famille et à relever le niveau d'instruction des femmes autochtones du Guyana. L'APA entend promouvoir le développement social, économique, politique et culturel des populations amérindiennes, en faisant jouer une solidarité entre elles, ainsi qu'à faire valoir et défendre les droits des Amérindiens. Depuis 1998 jusqu'à ce jour, l'APA a cherché à y parvenir par des ateliers et des consultations dans les localités concernées. Lors de ces ateliers il a été noté que les femmes étaient désireuses de prendre part aux décisions. Les participants y ont appris à connaître :

- La loi relative aux Amérindiens;
- La loi relative à la protection de l'environnement;
- La législation internationale;
- La loi relative aux mines;
- Les droits à l'éducation, la santé, etc.

14.8 Il existe des programmes spéciaux visant à améliorer le sort des populations amérindiennes. Un programme de bourses d'études a été organisé dans l'intérieur du pays à l'intention des Amérindiens. Dans les établissements secondaires les bourses sont accordées aux lycéens amérindiens sur la base de leurs résultats à l'examen d'entrée dans le secondaire (SSEE). Les besoins en formation technique et supérieure sont importants. Ainsi des étudiants sont inscrits à la Carnegie School of Home Economics (économie ménagère) et à l'Institut national de technologie. Par l'intermédiaire du Ministère de la fonction publique (PSM), le Gouvernement a attribué 18 bourses d'études entre 1997 et 2002 à des Amérindiens inscrits à l'Université du Guyana dans les disciplines suivantes :

- a) Éducation;
- b) Agriculture;
- c) Géographie;
- d) Biologie;

- e) Hématologie;
- f) Pharmacie;
- g) Industrie forestière;
- h) Informatique;
- i) Médecine;
- j) Génie civil;
- k) Arts.

Toutefois force est de constater que les femmes sont sous-représentées dans ce programme de bourses d'études à l'Université du Guyana, 7 jeunes filles mais 11 jeunes gens en ayant bénéficié.

14.9 Entre 2 % et 5 % des chefs de villages amérindiens dans les régions 1,7,8 et 9 sont des femmes. Dans ces régions les femmes représentent environ 25 à 30 % des conseillers. La région 7 a une vice-présidente. Dans la majorité des communautés amérindiennes existent des conseils de village qui comportent des femmes. Il n'a jamais été interdit aux femmes amérindiennes d'être élues à la tête (« touschanus ») du conseil du village. Une femme a été nommée Ministre des affaires amérindiennes en 2001 pour la première fois dans l'histoire du Guyana. En outre deux Amérindiennes siègent au Parlement.

14.10 Les femmes amérindiennes se familiarisent de plus en plus avec divers domaines et cherchent à accéder à des postes de direction. Une association des peuples amérindiens s'est créée et est dirigée par une féministe, Jean La Rose. En 2002, Madame La Rose a obtenu le prestigieux Goldman Environmental Prize considéré comme le Prix Nobel pour l'environnement. Il lui a été décerné pour son travail d'organisation et de défense des droits des autochtones du Guyana.

14.11 La construction du pont de Takatu dans la région 9 offre une facilité d'accès pour le commerce et les échanges entre le Guyana et le Brésil, ce qui, en fin de compte, sera bénéfique pour les femmes.

14.12 Les femmes amérindiennes ont de plus en plus accès à l'eau potable dans leur communauté. Toutefois l'adduction d'eau ne va pas jusqu'aux maisons et bon nombre de ces femmes doivent aller chercher l'eau à une certaine distance de chez elles. Dans la région 9 on compte deux types principaux de points d'eau. Il s'agit d'installations de pompes à bras et de moulins à vent dans le village. L'administration guyanienne de l'eau a mis en oeuvre un programme d'urgence pour remédier aux effets d'El Nino en novembre 1998. L'objectif du programme était de fournir de l'eau potable et d'apporter une réponse à la sécheresse due à El Nino dans les communautés amérindiennes. Ce programme, financé par la BID et le Gouvernement du Guyana s'est terminé en mars 2002. Un programme de fonçage et de remise en état des puits dans les communautés amérindiennes a été engagé dans les régions 1, 7, 8 et 9. Trente-trois puits ont été foncés à la main et 13 puits tubés ont été forés dans la région 9. Un puits a été creusé à 72 Miles Potaro. Huit puits ont été forés à Monkey Mountain, région 8, neuf puits de 6 pouces de diamètre ont été forés à Moruca, région 1 et 25 autres à Pomeroon, région 2.

14.13 En 1995, dans un effort de préservation de la culture amérindienne, septembre a été désigné mois de l'héritage amérindien (« Amerindian Heritage Month ») et le

10 septembre est le jour de l'héritage amérindien (« Ameridian Heritage Day »). C'est en septembre que sont organisées de nombreuses manifestations axées sur la culture amérindienne. En 2001 on a pu assister à la première élection d'une Miss Amérindienne (Miss Amerindian Heritage Pageant) à laquelle ont participé des jeunes femmes amérindiennes de toutes les régions du pays. Les femmes amérindiennes sont les principaux organisateurs et participants dans d'autres manifestations festives ou célébrations nationales, parmi lesquelles la fête annuelle de Mashramani.

14.14 Le Ministère des affaires amérindiennes a créé 10 postes d'administrateur du développement communautaire dans chaque région. L'un d'eux, dans la région 2, est une femme. Les entrées en fonction ont eu lieu le 1er février 2002. Ces administrateurs travaillent à établir un lien plus étroit entre les populations amérindiennes et le Ministère des affaires amérindiennes. Leurs responsabilités incluent les échanges de vue avec les Amérindien et l'assistance aux organismes de financement et aux ONG dans le cadre de projets de développement local.

14.15 Le Réseau des femmes rurales dont les membres représentent 50 groupes de femmes répartis dans tout le pays a mené à bien un certain nombre de projets et d'activités au bénéfice direct des femmes gyanienues. Grâce à un financement provenant de l'OEA il a organisé quatre ateliers sur la gestion des petites entreprises dans les régions 2, 9 et 10. Cela s'inscrit dans le processus d'élaboration de manuels et de vidéos de formation à la gestion des petites entreprises. Le réseau facilite la commercialisation des productions rurales au niveau national en permettant aux productrices rurales d'exposer leurs produits lors d'expositions nationales telles que GUYEXPO, le salon du secteur manufacturier gyanien. Il aide également les ménages ruraux pauvres en distribuant des denrées alimentaires collectées par l'association « Food for the Poor ». Il a mené à bien un projet en collaboration avec le Programme du Commonwealth pour la jeunesse, à Saxacalli, portant sur la sculpture sur bois, l'artisanat et la couture, ainsi que deux projets de couture avec la société Courts (Guyana) Ltd impliquant deux groupes de femmes de localités de Lusignan et d'Agricola, respectivement rurale et semi-urbaine. Les femmes de ces deux groupes ont reçu une formation et des machines à coudre. L'organisation a pu établir un partenariat avec l'Institut américain de coopération pour agricole (IICA)

14.16 L'accès au crédit fait toujours difficulté pour les femmes, notamment les femmes rurales et les jeunes. Pour remédier à ce problème la New Building Society a mis en place un programme de prêts à taux d'intérêt faible pour les candidats à la propriété, qui s'adresse aux familles pauvres. Le Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale propose de poursuivre l'octroi de facilités de crédit par le fonds de crédits renouvelables à créer au titre de la lutte contre la pauvreté. On assiste fréquemment à un gaspillage des produits agricoles venant de zones rurales en raison de la saturation ou de la limitation des marchés et de l'insuffisance des installations de transformation des denrées alimentaires dans ces zones. Ces facteurs aggravent la pauvreté rurale.

Article 15

Égalité devant la loi

15. L'instabilité du climat politique qui règne au Guyana a retardé la convocation en temps voulu de l'Assemblée nationale au complet, c'est-à-dire à la fois les

députés de la majorité et ceux de l'opposition. En conséquence, la promulgation d'un certain nombre de textes de loi a été retardée. Le projet de loi qui doit être une nouvelle fois déposé inclut des dispositions renforcées sur l'égalité et la non-discrimination à l'égard des femmes. La nomination des membres de la Commission nationale pour la femme et l'égalité entre les sexes est également contrariée par cette impasse. L'application des lois existantes pose toujours un sérieux problème et la nécessité d'agir davantage pour enseigner aux femmes les droits qu'elles ont acquis demeure urgente. La Commission de réforme constitutionnelle a également recommandé que la révision de la Constitution et d'autres modifications de la législation soient rédigées dans un langage non sexiste. On s'y emploie, mais il est beaucoup à faire.

Article 16

Mariage et vie familiale

16 Aucune modification n'a été apportée à la loi relative au patrimoine des personnes mariées entre 1998 et 2002. Qu'elles travaillent ou non, les épouses ne disposent toujours pas des mêmes droits en matière de partage des biens. De même la législation relative à la procédure d'adoption est restée inchangée. Le calcul de la contribution de la femme à la vie matérielle est une question qui fait son chemin bien qu'elle soit controversée.

16.1 Le projet préliminaire de la Family Court Bill (loi sur le tribunal de famille) est actuellement en cours d'examen et le Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale a pris les devants en engageant des consultations sur la mise en place de ce tribunal.

16.2 Le Gouvernement n'a pris aucune mesure visant à empêcher la pratique des mariages forcés ou arrangés que l'on trouve traditionnellement notamment dans les familles rurales des Indes orientales. De l'avis général des observateurs, ce phénomène semble en recul, ce qui peut être attribué à un processus de réacculturation de ces familles et de leur intégration dans la culture guyanienne principale. Si la pratique des mariages arrangés, au sens traditionnel, est en recul, elle existe dans un tout autre contexte commandé par des motifs économiques et à des fins de migration et de résidence ou de citoyenneté, et dans ce cas elle est le fait de toutes les races.

16.3 Un programme de préparation à la vie familiale a été élaboré et adopté par le Cyril Potter College of Education (CPCE) en 2001 dans le cadre de son enseignement. Il y a là une mesure qui aidera à faire prendre conscience de l'importance de la famille et de la nécessité de la présenter au Guyana.

Appendice 1

Composition des comités et conseils d'administration par entité et par sexe, 1998-2002

	1998			1999			2000			2001			2002		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Ministère des Finances															
Comité central des adjudications	4	–	4	4	–	4	4	–	4	4	–	4	4	–	4
GBTI	5	2	7	9	1	10	8	1	9	8	–	8	9	–	9
GCMFB	10	1	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
GCIS	7	–	7	6	–	6	6	–	6	6	–	6	6	–	6
GBC	9	1	10	11	2	13	8	1	9	8	2	10	8	2	10
Guyana Power and Light	5	1	6	5	–	5	5	–	5	5	–	5	5	–	5
Comité consultatif pour le tourisme	6	4	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Société guyanienne des postes	5	4	9	5	6	11	5	6	11	6	5	11	6	6	12
Guyana Stores Limited	3	3	6	5	–	5	6	–	6	6	–	6	6	–	6
Commission des adoptions	2	4	6	2	4	6	2	4	6	2	4	6	2	4	6

Source : Ministère des Finances et les institutions ci-dessus.

Appendice 2

Membres du Parlement, par sexe, 1998-2002

Année	Hommes	Pourcentage	Femmes	Pourcentage	Total
1998	53	81,5	12	18,5	65
1999	53	81,5	12	18,5	65
2000	53	81,5	12	18,5	65
2001	45	69,3	20	30,7	65
2002	45	69,3	20	30,7	65

Source : Parlement guyanien.

Appendice 3

Répartition des hauts fonctionnaires, par sexe, 1998-2002

	1998			1999			2000			2001			2002		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Secrétaire général	8	3	11	8	3	11	11	4	15	14	4	18	14	4	18
Secrétaire général adjoint	12	2	14	12	2	14	12	2	14	15	3	18	15	3	18

Source : Bureau de la fonction publique.

Appendice 4

Composition des Commissions de recours par sexe, 1998-2002

	1998			1999			2000			2001			2002		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Commission des forces de police	6	—	6	6	—	6	6	—	6	5	—	5	—	—	—
Commission de la fonction publique	6	—	6	6	—	6	6	—	6	6	—	6	—	—	—
Commission de l'enseignement	2	3	5	3	3	6	4	2	6	4	2	6	—	—	—
Commission nationale des droits de l'enfant	2	8	10	4	12	16	5	13	18	3	8	11	3	8	11

Source : Commissions ci-dessus.

Appendice 5

Emplois dans la fonction publique par catégorie professionnelle et par sexe (2001)

Catégorie professionnelle	Hommes (pourcentage)	Femmes (pourcentage)	Total
Administrateurs	46,2	53,8	675
Techniciens supérieurs	50,4	49,6	871
Autres techniciens qualifiés	50,7	49,3	2 686
Employés	21,9	78,1	2 614
Personnel semi-qualifié ou non qualifié	35,9	64,1	4 722
Toutes catégories	37,9	62,1	11 568

Source : Bureau de l'administration de la fonction publique.

Appendice 6

Salariés de la fonction publique par sexe et par tranche de rémunération 2001

<i>Tranches du barème des traitements</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
00	53	37	90
01	562	1 234	1 796
02	966	2 170	3 136
03	575	456	1 031
04	555	707	1 262
05	233	359	592
06	134	228	362
07	126	300	426
08	170	194	364
09	126	205	331
10	165	111	276
11	96	71	167
12	48	31	79
13	37	9	46
14	17	3	20
Total général	3 863	6 115	9 978

Source : Bureau de l'administration de la fonction publique.

Appendice 7

Représentation dans les collectivités territoriales et locales, 1998-2002

Conseils démocratiques régionaux

	<i>Président</i>			<i>Vice-Présidents</i>		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
1998	10	—	10	9	1	10
1999	10	—	10	9	1	10
2000	10	—	10	9	1	10
2001	10	—	10	9	1	10
2002	10	—	10	9	1	10

Conseils locaux							Maires					
<i>Année</i>	<i>Président</i>			<i>Vice-Président</i>			<i>Maire</i>			<i>Maire adjoint</i>		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
1998	62	3	65	60	5	65	6	—	6	5	1	6
1999	63	2	65	60	5	65	6	—	6	6	—	6
2000	63	2	65	60	5	65	6	—	6	6	—	6
2001	61	4	65	61	4	65	6	—	6	6	—	6
2002	61	4	65	61	4	65	6	—	6	6	—	6

Source : Ministère de l'administration locale et des affaires régionales.

Appendice 8

Collation de diplômes des enseignants formés au Cyril Potter College of Education (1998 et 2002)

<i>Centres</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Linden	17	171	188
New Amsterdam	29	243	272
Turkeyen	152	730	882
Vreed-en-Hoop	16	181	197
Anna Regina	32	187	219
Georgetown	37	379	416
Rose Hall	23	59	82
Total	306	1 950	2 256
Total en pourcentage	13,6	86,4	100,0

Source : Service de planification, Ministère de l'éducation.

Appendice 9

Indicateurs socioéconomiques, Guyana, 1997-2001

Indicateurs	2001	2000	1999	1998	1997
1.0 Agrégats de comptes nationaux					
1.1 Taux de croissance du PIB réel	1,9	-1,4	3,0	-1,8	6,2
1.2 PIB au coût des facteurs (en millions de dollars É.-U.)	571,8	596,9	593,6	601,3	626,5
1.3 PNB au coût des facteurs (en millions de dollars É.-U.)	522,8	552,6	524,6	545,1	552,8
1.4 PIB par habitant (dollars É.-U.)	737,9	773	770,3	777,5	808,3
1.5 PNB par habitant (dollars É.-U.)	674,7	715,6	680,8	704,8	713,2
1.6 Revenu national brut disponible (en millions de dollars É.-U.)	672	716,6	668,5	705,6	717,9
1.7 Consommation privée en pourcentage des dépenses intérieures brutes	47,5	43	41,1	43,9	40,6
1.8 Consommation publique en pourcentage des dépenses intérieures brutes	19,6	23,8	22,7	19,1	18,7
2.0 Commerce extérieur et finances (en millions de dollars É.-U.)					
2.1 Balance des paiements courants	-128,3	-109,2	-75,2	-98,5	-105,1
2.2 Importations de marchandises et de services non facteurs	-755,7	-758,9	-728,3	-775	-708,8
2.3 Exportations de marchandises et de services non facteurs	640,6	658,6	672	688,9	637,4
2.4 Solde des ressources	-115,1	100,5	-56,3	-86,2	-71,4
2.5 Importations de marchandises et services non facteurs/PIB (pourcentage)	-132,2	127,1	-122,7	-128,9	-113,1
2.7 Exportations de marchandises et services non facteurs PIB (pourcentage)	112	110,3	113,2	114,6	101,7
2.8 Réserves internationales nettes de la Banque du Guyana	187,2	178,4	126,8	122,2	149,9
2.9 Encours de la dette publique extérieure	1 193,3	1 192,0	1 210,9	1 496,5	1 513,0
3.0 Prix, salaires et résultats					
3.1 Taux d'inflation (pourcentage ramené en IPC dans les villes)	2,6	6,2	11,9	4,6	6,8
3.2 Salaire minimum mensuel dans la fonction publique en dollars guyaniens (fin de période)	20 045	19 000	15 000	11 445	8 804,4
3.3 Taux de croissance en pourcentage	5,5	26,66	31,1	30	20,0
3.4 Production d'électricité (in mWh)	504,6	476,9	443,2	431,2	390,4
4.0 Statistiques démographiques					
4.1 Population moyenne (2000)	774,8	772,2	770,6	773,4	775,1
4.2 Taux de croissance démographique (fin de période)	n.d.	0,2	0,5	-0,2	0,1
4.3 Migration nette (2000)	-12,0	-11,1	-12,2	-10,3	-16,3
4.4 Entrée de touristes (2000)	n.d.	n.d.	n.d.	65,6	75,7

<i>Indicateurs</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>	<i>1997</i>
4.5 Taux brut de natalité (pour 1 000)	23,6	23,9	23,2	24,1	26,1
4.6 Taux brut de mortalité (pour 1 000)	6,6	7,24	6,6	6,5	6,8
4.7 Taux brut de nuptialité (pour 1 000)	7,3	6,8	7,1	6,7	6,5
4.8 Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	n.d.	29,0	25,6	22,9	25,5
4.9 Taux de mortalité post-infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	n.d.	n.d.	n.d.	31,3	31,8
5.0 Santé et éducation					
5.1 Dépenses publiques pour:					
5.1.1 Éducation en pourcentage du budget de l'État	16,5	11,7	11,6	11,9	6,8
5.1.2 Santé en pourcentage du budget de l'État	7,0	5,7	6,7	5,9	7,3
5.2 Nombre de médecins pour 10 000 habitants	4,4	3,8	2,6	4,3	2,8
5.3 Nombre d'infirmières pour 10 000 habitants	10,5	10,4	8,6	19,3	9,4
5.4 Nombre de lits d'hôpital pour 10 000 habitants	42,4	42,5	42,6	42,3	38,8
5.5 Bébés ayant un poids insuffisant à la naissance (< 2500 g.) en pourcentage de naissances vivantes	n.d.	12,7	12,2	14,1	14,8
5.6 Malnutrition grave	n.d.	0,5	0,5	0,8	0,9
5.7 Malnutrition modérée	n.d.	13	12,9	15,6	15,5
5.8 Surcharge pondérale	n.d.	4,3	4,3	4,0	4,5
6.0 Couverture vaccinale					
6.1 Enfants de 1 an vaccinés contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (pourcentage)	85	89	83	90	88,0
6.2 Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (pourcentage)	92	85	87	93,3	82,0
6.3 Enfants de 1 ans vaccinés contre la poliomyélite (pourcentage)	90	80	83	90	88,5
6.4 Enfants de 1 an vaccinés contre la tuberculose (pourcentage)	95	93	91	92,5	94,0
7.0 Criminalité					
7.1 Crimes graves signalés	3 480	4 149	3 905	4 423	3 233
7.2 dont : Meurtres	79	74	101	120	99

Appendice 10

Women's Leadership Institute – Statistiques sur la formation, 1998-2001

Femmes formées à diriger (1999-2001)

	<i>Promotion</i>	<i>Promotion</i>	<i>Promotion</i>	<i>Promotion</i>	<i>Promotion</i>	
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	
	<i>(1999)</i>	<i>(2000)</i>	<i>(2000)</i>	<i>(2000)</i>	<i>(2001)</i>	Total
Stagiaires formées	124	206	113	99	40	582
Stagiaires diplômées	73	126	96	90	34	419

Femmes formées à l'action communautaire (1998-2001)

<i>Discipline</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nombre de femmes ayant reçu une formation</i>
Techniques de conservation des produits alimentaires	Femmes rurales	29
Qualifications pratiques	Femmes handicapées	28
Sensibilisation aux différences entre les sexes et aptitude à diriger	Femmes actives dans des organisations politiques, non-gouvernementales, religieuses et pour la jeunesse	24
Aptitude à diriger	Jeunes filles/femmes	60
Total		141

Source : Women's Leadership Institute, Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale.

Appendice 11

Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale Difficult Circumstances Department (Service d'aide sociale)

Assistance aux personnes (juillet-décembre 2001)

<i>Mois</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
Juillet	33	41	74
Août	73	144	217
Septembre	39	132	171
Octobre	116	236	352
Novembre	34	145	179
Décembre	164	176	340
Total	459	874	1 333

<i>2002</i>	<i>Lunettes</i>	<i>Affaires</i>	<i>Rééducation</i>	<i>Obsèques</i>	<i>Avance</i>
Hommes	74	40	17	4	63
Femmes	269	208	21	18	120
Total	343	248	38	22	183

Source : Difficult Circumstances Department, Ministère du travail, de la protection sociale et de la sécurité sociale.

Appendice 12

Projet BID/IDCE de formation non traditionnelle ATN/MH-5523-RG-3

Profil des diplômés

No	Spécialisations	Groupe d'âge			Situation de famille			Niveau d'entrée (Éducation)		
		18-30	31-40	41 et +	Célibataire	Mariée	Mère de famille	Primaire	Abandon au scolaire	Secondaire achevé
1	Entretien automobile	13	9	3	19	6	22	0	19	6
2	Maintenance industrielle de base	16	4	2	18	4	17	0	17	5
3	Menuiserie	29	11	10	40	10	35	0	42	8
4	Installation électrique	81	30	9	100	20	83	1	104	15
5	Maçonnerie	41	37	19	68	29	80	0	90	7
6	Plomberie	9	7	1	16	1	12	0	16	1
7	Soudure	24	13	2	35	4	26	0	34	5
Total		213	111	46	296	74	275	1	322	47

Source : BID/IDCE.

Appendice 13

Projet de formation professionnelle non traditionnelle pour les femmes ATN/MH – 5523 – RG – 3

Répartition des diplômées par cycle

No	Spécialisation	Cycles				Total
		1		2	3	
		Georgetown		Linden	Essequibo	
		GTI	GITC	LTI	ETI	
1	Entretien automobile	–	–	25	–	25
2	Menuiserie	–	14	23	13	50
3	Installation électrique	67	–	30	23	120
4	Maintenance industrielle	–	–	22	–	22
5	Maçonnerie	32	29	26	10	97
6	Plomberie	17	–	–	–	17
7	Soudure	–	–	24	15	39
Total		116	43	150	61	370

Source : BID/IDCE.

Appendice 14

Statistiques de l'éducation, 1998-2000

Inscriptions en maternelle, primaire et secondaire

Année	Maternelle			Primaire			Secondaire		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1998/1999	18 380	17 832	36 212	53 617	51 703	105 320	16 309	20 467	36 776
Pourcentage	50,7	49,3		50,9	49,1		44,3	55,6	
1999/2000	18 768	18 187	36 953	54 105	51 695	105 800	30 934	31 561	62 495
Pourcentage	50,7	49,3		51,1	48,9		49,5	50,5	

Source : Service de planification, Ministère de l'éducation.

Appendice 15

Inscriptions et collation de diplômes à l'Université du Guyana, par sexe 1998-2000

a) Inscription des étudiants à l'Université du Guyana, par sexe 1998-2000

	1998/1999			1999/2000		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Sciences sociales	706	1 473	2 179	683	1 618	2 301
Pourcentage	32,4	77,6		29,1	70,4	
Technologie	410	30	440	400	33	433
Pourcentage	93,1	6,9		92,4	7,6	
Agriculture	112	61	173	92	48	140
Pourcentage	64,7	35,3		65,7	44,3	
Éducation	83	401	484	96	399	495
Pourcentage	17,1	82,9		19,4	80,6	
Sciences naturelles	325	292	617	310	316	626
Pourcentage	52,6	47,4		49,5	50,5	
Arts	71	217	288	81	201	282
Pourcentage	24,6	78,4		28,7	71,3	
Sciences de la santé	87	174	261	59	123	182
Pourcentage	33,3	66,7		32,4	67,6	

Source : Unité de planification, Ministère de l'éducation.

b) **Étudiants diplômés de l'Université du Guyana par cours et par sexe, 1998-2000**

	1998/1999			1999/2000		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
Sciences sociales	68	154	222	78	148	226
Technologie	32	4	36	?	?	?
Agronomie	13	7	20	16	3	19
Éducation	12	42	54	10	55	65
Sciences naturelles	21	25	46	16	14	30
Arts	11	22	33	8	26	34
Sciences de la santé	17	39	56	30	49	79

Source : Service de planification, Ministère de l'éducation.

Appendice 16

Institut national de technologie (GTI) Enseignement technique – Inscriptions, par sexe, 1998/1999

<i>Centre</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
Linden	307	59	366
New Amsterdam	321	157	478
Georgetown	1182	429	1 615
Total	1 810	645	2 459

Source : Service de planification, Ministère de l'éducation.

Appendice 17

Personnes employées par sexe et secteur, 1998

<i>Emploi</i>	<i>1998</i>	
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Agriculture/chasse	56 143	5 702
Mines et carrières	13 289	1 098
Industries manufacturières	24 744	8 376
Électricité/gaz / eau	2 755	642
Bâtiment et travaux publics	9 533	225
Commerce de gros et de détail	20 996	11 600
Industrie hôtelière	2 366	2 930
Transports/stockage	n.d.	n.d.
Communication	10 314	1,168
Immobilier	5 415	3 389
Administration publique/défense/sécurité sociale	9 354	5 914
Services de communication	6 792	12 593
Autres services	1 873	4 656
Non spécifié	211	235

Source : Bureau des statistiques.

Appendice 18

Institut de développement de l'entreprise privée (IPED)

Statistiques des prêts, 1998-2000

<i>Activité</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>	<i>Total cumulé 1986- 2000</i>
Hommes	930	1 072	712	6 857
Femmes	3 680	2 721	1 832	11 809
Hommes et femmes	845	1 264	860	2 969
Total	5 455	5 057	3 404	21 635
Pêche artisanale	52	44	30	804
Transformation des aliments/Agro-industrie	6	15	6	210
Jouets en matière souple	0	0	0	16
Jouets en bois	0	3	0	11
Industries manufacturières générales				
Vêtements, mobilier, artisanat, divers, etc..	89	134	78	856
Ateliers de mécanique et autres	21	18	15	349
Industrie laitière	9	3	5	263
Élevage de poulets et de porcs	49	77	106	1 010
Élevage de moutons et de chèvres	1	0	0	8
Apiculture	0	0	0	3
Exploitation forestière sciage du bois et production de charbon de bois	4	0	3	77
Entretien des terres cultures mixtes et de riz	335	434	350	5 199
Micro-entreprises : activités mixtes liées aux prêts	4 610	4 023	2 544	15 710
Programme d'action communautaire rurale (activités commerciales)	279	306	267	1 040
Total	5 455	5 057	3 404	25 556
Nombre de prêts accordés	5 455	5 057	3 404	25 556
Valeur des prêts accordés (en milliers de dollars guyaniens)	739 703	770 683	500 754	4 778 961
Nombre d'emplois créés/ maintenus	9 680	9 002	7 120	62 562
Prêt moyen (en milliers de dollars guyaniens)	135.6	152.4	147.1	175.3
Nombre moyen d'emplois par prêt	1,8	1,8	2,1	3,7

Classification des bénéficiaires de prêts

<i>Activités</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>	<i>Total cumulé 1986- 2000</i>
Hommes	930	1 072	712	6 857
Femmes	3 680	2 721	1 832	11 809
Hommes & femmes	845	1 264	860	
Total	5 455	5 057	3 404	25 556

Source: Institut de développement de l'entreprise privée.

Appendice 19**New Building Society****Prêts hypothécaires consentis pour l'accèsion à la propriété, 1998-2001**

<i>Période</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
1er janvier 1998 – 31 décembre 1998	511	411	922
1er janvier 1999 – 31 décembre 1999	455	379	834
1er janvier 2000 – 31 décembre 2000	535	458	993
1er janvier 2001 – 19 novembre 2001	437	367	804
Total	1 938	1 615	3 553

Source : New Building Society.

Appendice 20

Directeurs et directrices d'école par sexe et par région, 2002

<i>Région</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
1	36	40
2	38	70
3	37	98
4	38	195
5	16	43
6	55	115
7	11	22
8	4	9
9	18	36
10	10	39
Total	263	667

Source : Service de planification, Ministère de l'éducation.